



ITE FR4301319

MASSIF DU RISOUX

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000



Décembre 2002

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

1 – DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES GENERALES.....	3
2 – HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	5
2.1. <i>Habitats naturels</i>	5
2.1.1. Liste des habitats naturels rencontrés sur le site.....	5
2.1.2. Synthèse :	6
2.1.3. Etat de conservation et intérêt patrimonial des différents habitats	8
2.2. <i>Espèces</i>	10
3 – ETAT DES PRATIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET CULTURELLES.....	11
3.1. <i>Pratiques pastorales et agricoles</i>	11
3.1.1. Evolution des pratiques pastorales et agricoles - impact sur le patrimoine naturel.....	11
3.1.2. Pratiques actuelles.....	12
3.2. <i>Activités de tourisme et loisirs sportifs</i>	13
3.3. <i>Forêts et exploitation forestière</i>	16
3.3.1. Evolution passée des pratiques et impact sur l'état du patrimoine naturel.....	16
<u>Traitement :</u>	16
3.3.2. <u>Pratiques actuelles et acteurs identifiables</u>	17
3.3.2.1. Propriété foncière forestière.....	17
3.3.2.2. Gestion forestière actuelle	18
3.4. <i>La Chasse sur le massif du Risoux</i>	20
3.4.1. Evolution des pratiques -Tétraonidés.....	20
3.4.2. Pratiques actuelles.....	20
3.5. <i>Rappel des mesures de protection et des documents de planification existants</i>	22
3.5.1. Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie "Grand Tétras" N° 327 du 14 avril 1992	22
3.5.2. Les mesures conservatoires dans les aménagements forestiers.....	22
3.5.3. Autres documents de planification	23
4 – HIERARCHISATION DES ENJEUX	23
5 – RECOMMANDATIONS DE GESTION FAVORABLES A LA CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES – CHIFFRAGE DES SURCOUTS OU PERTES DE REVENUS LIES A LEUR APPLICATION	24
5.1. <i>Agriculture et pastoralisme</i>	24
5.2. <i>Tourisme</i>	24
5.2.1. Accès hivernal.....	24
5.2.2. Circulation estivale	24
5.2.3. Respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie.....	24
5.2.4. Communication et information du public	24
5.3. <i>Forêt et exploitation forestière</i>	28
5.3.1. Pessière acidophile à doradille (9410).....	28
5.3.2. Pessière basse acidophile à doradille (9410)	30
5.3.3. Pessière neutrophile mésophile (9140).....	32
5.3.4. Hêtraie - Pessière	34
5.3.5. Hêtraie montagnarde	36
5.3.6. Prés-bois (6210).....	37
5.3.7. Formations herbeuses sèches semi-naturelles (6210).....	39
5.3.8. Synthèse des recommandations pour le secteur Forêts	42
5.4. <i>Chasse</i>	45
6 – INCIDENCE DES NOUVEAUX PROJETS CONNUS.....	45
6.1. <i>Projets incombant à l'agriculture</i>	45
6.2. <i>Projets destinés à améliorer l'offre touristique</i>	45
6.3. <i>Projets de desserte forestière</i>	49

1. Données socio-économiques générales

La superficie du site du « Massif du Risoux » donnée sur le formulaire de transmission à la Communauté Européenne s'élève à 1843 ha.

Les altitudes s'échelonnent entre 1130 m et 1284 m. Le site appartient à la région naturelle (au sens de l'Inventaire Forestier National) du Haut-Jura.

Ce site s'étend sur le territoire des communes suivantes :

Commune	Dpt	Canton	Population 1999	Evolution 1982-1999	Evolution 1899-1999	Taux boisement
Chapelle des Bois	25	Mouthe	251	+17 %		74 %
Bois d'Amont	39	Morez	1518	+21 %	+ 11 %	50 %
Les Rousses	39	Morez	2929	+26 %	+ 30 %	48 %
Bellefontaine	39	Morez	453	+44 %	- 12 %	71 %
Morez	39	Morez	6141	-9%	+ 15 %	72 %

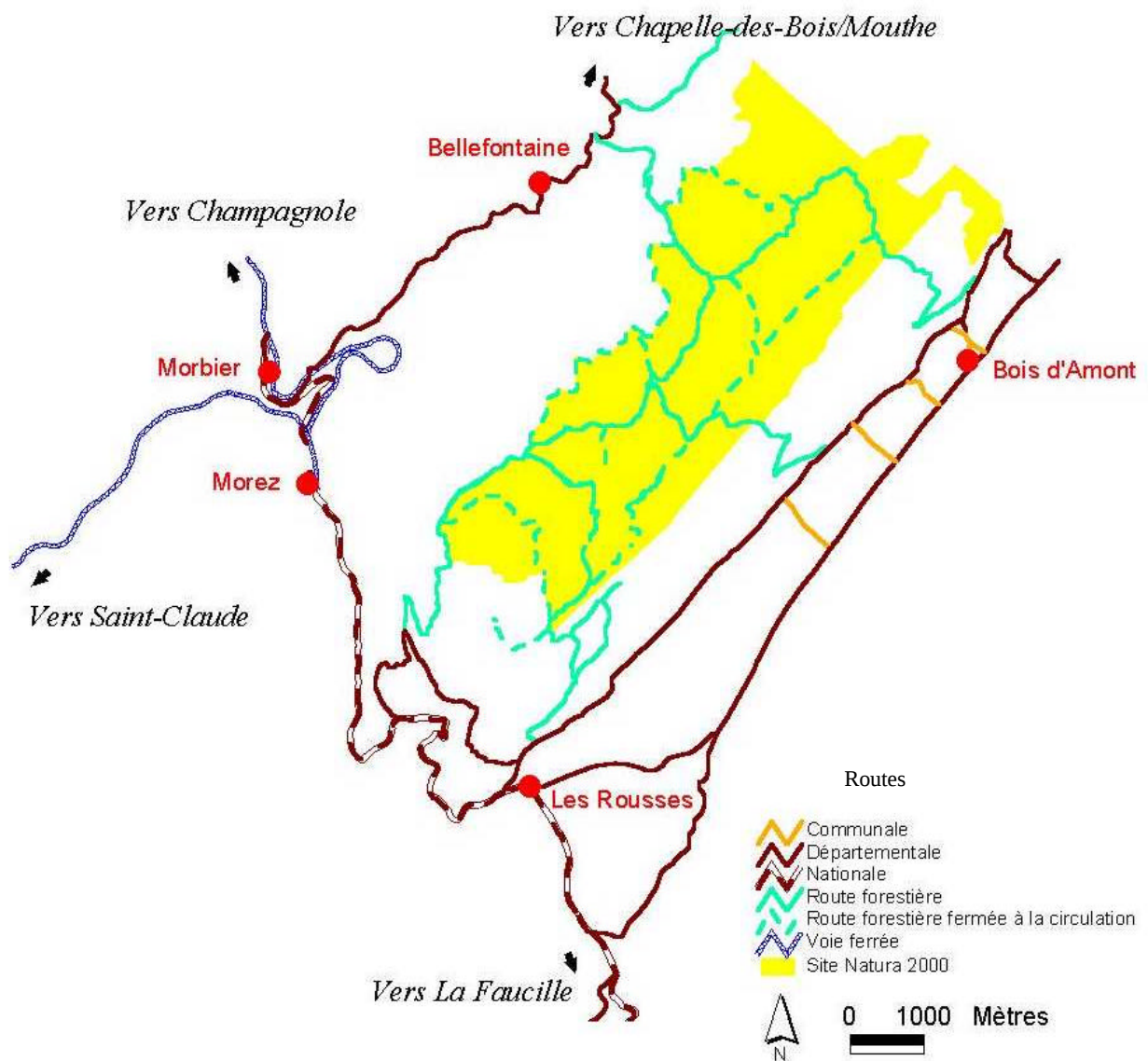
Hormis Morez, chef-lieu de canton situé dans la vallée et à vocation plus industrielle, il s'agit de communes ayant toutes une vocation touristique marquée, avec des caractéristiques attractives importantes : équipements de sports d'hiver, espaces naturels boisés, lacs ... Près de 3000 salariés travaillent dans le secteur tertiaire et le tourisme sur le canton de Morez.

Le canton de Morez, frontalier avec la Suisse et traversé par la Route Nationale 5 de Dijon à Genève, jouit d'une démographie positive et d'un bon développement économique, notamment dans le secteur de la lunetterie et de la micro-mécanique (près de 3000 salariés dans ce secteur, centré sur le pôle de Morez).

Dans le domaine agricole, le nombre d'exploitations a baissé de 4 % par an sur le canton de Morez entre 1980 et 1988, avec 65 % des chefs d'exploitation qui avaient plus de cinquante ans en 1988, et une surface moyenne d'exploitation de 35 ha.

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Localisation géographique et accès au site du Massif du Risoux



2 – Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

2.1 – Habitats naturels

2.1.1. Liste des habitats naturels rencontrés sur le site:

code CORINE	NATURA 2000	Dénomination	Différentes variantes ou faciès rencontrés
42.251	9410	Pessières subalpines du Jura :	
		Pessière acidophile à doradille	Forme typique sur lapiaz : pessière quasiment pure sur tapis de myrtille, en position de dépressions froides.
		Pessière basse acidophile à doradille	Variante de la forme typique, à épicéas très courts , ouverte, sur lapiaz très marqués à larges fissures et sols squelettiques.
		Hêtraie-pessière acidophile à doradille	Variante de la forme typique, à sous-étage de hêtre , sur lapiaz et tapis de myrtille, mais à des altitudes supérieures.
		Pessière neutrophile mésophile	Pessière quasiment pure ou à hêtre peu vigoureux, à cortège floristique subalpin, sur versants légers et sols à gros blocs, sans lapiaz.
		Pessière mésohygrophile à hautes herbes	Zones de faible surface en fonds de vallons enrichis en argile, riches en espèces de la mégaphorbiaie en sous-étage
42.254	Non retenu	Pessière de la zone montagnarde du Hêtre. Faciès à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura	Forme dominée par l'épicéa , avec présence notable du sapin et du hêtre, ce dernier avec une dynamique vigoureuse. Sur plateaux, croupes ou versants, sans lapiaz. Absent des dépressions froides centrales du massif.
			Forme dominée par le hêtre , mélangé d'épicéa et de sapin. Surtout présent sur les versants du Risoux.
37.81	6432	Mégaphorbiaies subalpines	En fonds de combes déboisées, ou dépressions enrichies en argile dans les zones de prairies ou pelouses.
34.322B	6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	Pelouse ou prairie mésophile quasiment sans ligneux, forme altitudinale du Gentiano-Brometum, avec Potentilla crantzii et Alchemilla hoppeana.
			Prè-bois (pelouse ou prairie en cours de colonisation naturelle par l'épicéa)

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

code CORINE	NATURA 2000	Dénomination	Différentes variantes ou faciès rencontrés
34.33	6210	Pelouse xérophile	Pelouse sèche colonisant la corniche de la Roche du Creux
36.31	6230	Pelouse acidiphile à <i>Nardus stricta</i>	Pelouse ou prairie ponctuelle des fonds de doline présentes dans les « plans », surtout à la Chaux Sèche
61.31	8130	Groupements d'éboulis thermophile péréalpin	Colonisent l'éboulis au pied de la falaise de la Roche du Creux
62.15	8215	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires	Groupe primaire colonisant la paroi de la Roche du Creux

2.1.2. Synthèse :

Etages de végétation :

On peut noter sur le Risoux une intéressante inversion d'étages de végétation :

En simplifiant, on peut décrire les bordures du massif, situées à des altitudes généralement comprises entre 1200 et 1300 m, comme relevant de l'étage montagnard supérieur avec présence du hêtre, tandis que l'on peut rattacher la dépression centrale, d'altitude moyenne inférieure à 1220 m, à l'étage subalpin inférieur (domaine de la pessière, à hêtre très rare).

Cette inversion s'explique par des conditions mésoclimatiques plus rudes (températures minimales plus basses, enneigement plus prolongé) dans les cuvettes centrales du Risoux, où s'accumule l'air froid, alors que les influences plus clémentes remontant des vallées se font sentir sur les bordures et leurs hauts de versants.

L'étage montagnard supérieur est surtout représenté par des faciès à épicéa de hêtraies-sapinières (codes CORINE 42.254).

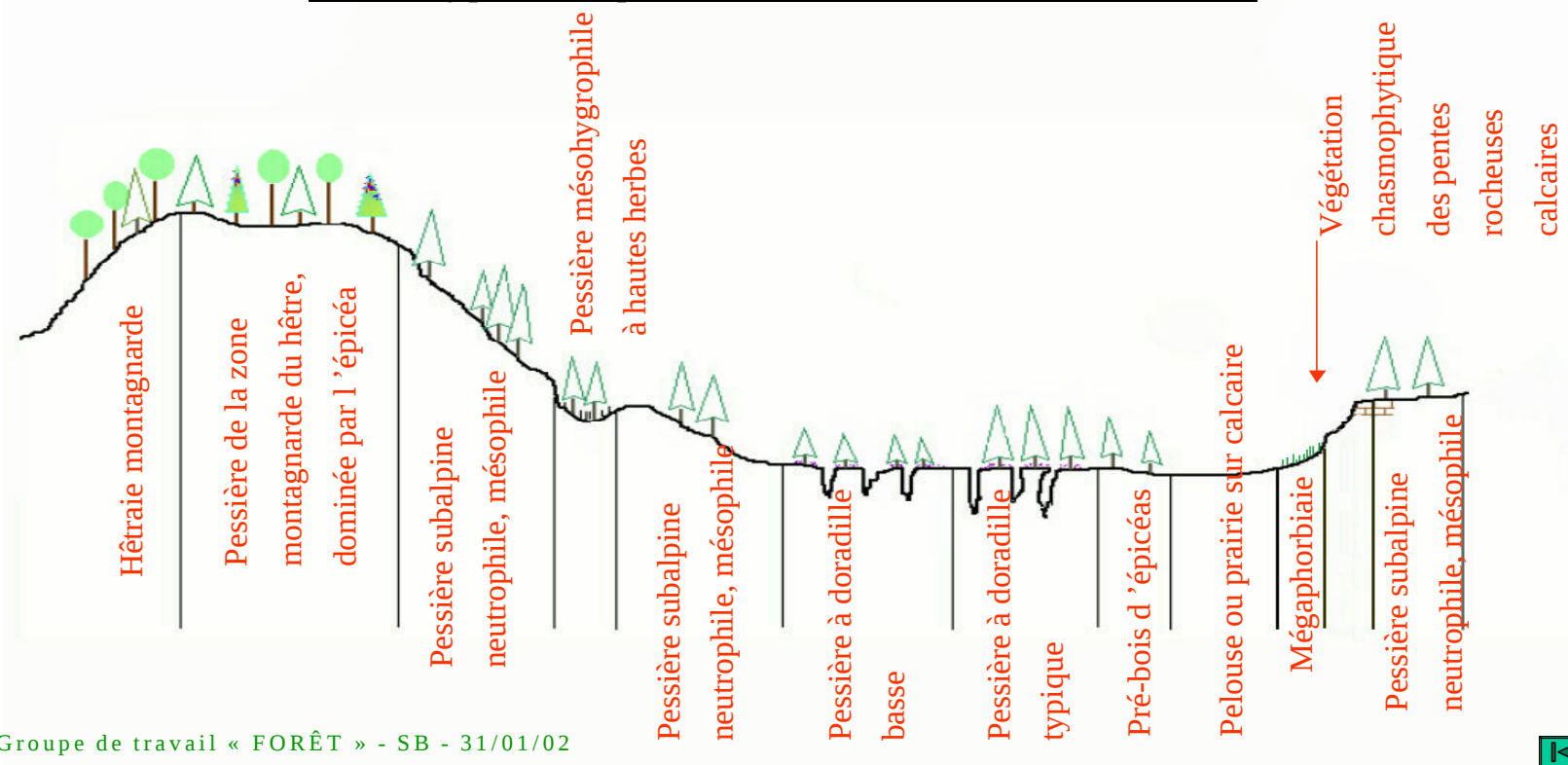
Par contre, l'étage subalpin abrite des habitats forestiers de pessières quasi-pures (code CORINE 42.251, habitat 9410), et, dans les cuvettes les plus basses dites « trous à gelées », des pelouses et des pré-bois.

Les pessières subalpines de la dépression centrale se déclinent en deux grands types :

- les pessières acidophiles à doradille, sur lapiaz à sols à mor, à déterminisme à la fois édaphique et climatique.
- les pessières neutrophiles ou neutrocalcicoles, en l'absence de lapiaz, à déterminisme uniquement climatique.

Le Risoux est sans doute le massif jurassien où les habitats de pessière subalpine prennent leur plus grande extension, sous des faciès bien typiques.

Profil type de répartition altitudinale des habitats



2.1.3 –Etat de conservation et intérêt patrimonial des différents habitats

Habitat	Variante	Intérêt	Etat de conservation (en termes d'habitat)	Qualité biotope oiseaux	Surf. (ha)	%
9410	Pessière acidophile à doradille	Communautaire	Bon	Très bon / Grand Tétras	225	12 %
Pessières subalpines	Pessière basse acidophile à doradille	Communautaire – Intérêt régional fort	Bon	Très bon pour Grand Tétras, Pics, Chouette de Tengmalm et Chevêchette	26	1 %
	Hêtraie-pessière acidophile à doradille	Communautaire	Moyen	Bon / Tétrionidés	17	1 %
	Pessière neutrophile mésophile	Communautaire	Bon	Très bon / Grand Tétras	536	29 %
	Mosaïque de pessières acidophile et neutrophile	Communautaire	Bon	Très bon / Grand Tétras	6	0.3 %
	Pessière mésohygrophile à hautes herbes	Communautaire – Intérêt régional fort	Bon	Très bon / Grand Tétras (mosaïque avec pessière acidophile)	5	0.3 %
	Total 9410				815	44 %
Hêtraie-Pessière montagnarde	Faciès à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura	Commun	Moyen à bon	Très bon /Gélinotte Bon / Grand Tétras dans les années suivant les travaux de dégagement	923	50 %
Hêtraie montagnarde	Faciès à hêtre des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura	Commun	Faible biodiversité	Médiocre / tétraonidés	26	1 %
6432	Mégaphorbiaies subalpines	Communautaire	Bon	Bon / insectivores	4	0 %
6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles (Festuco-Brometalia)	Communautaire – Intérêt régional fort	Bon, à préserver du boisement naturel	Bon / insectivores	51	3 %
	Pré-bois d'épicéas	Communautaire – Intérêt régional fort	Bon, à préserver de la fermeture naturelle	Très bon / Grand tétras (élevage jeunes)	23	1 %
	Total 6210				74	4 %
6230	Pelouse acidiphile à Nardus stricta	Prioritaire	Bon	Bon / insectivores	e	0 %
8130	Groupement d'éboulis thermophile périalpin	Communautaire	Bon	Bon / insectivores et rapaces	e	0 %

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

8215	Végétation des pentes rocheuses calcaires	Communautaire	Moyen en corniche (piétinement)	Bon	e	0 %
------	--	---------------	------------------------------------	-----	---	------------

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

2.2 – Espèces

Espèce	Niveau de protection	Population	Habitats ou exigences	Menaces éventuelles
Lynx (<i>Lynx lynx</i>)	PN, DH An.II et IV	Individus de passage	Forêts suffisamment vastes, peu sensible au dérangement	Site favorable
Grand tétras (<i>Tetrao urogallus</i>)	DO An 1	27 individus dont 9 coqs chanteurs en 1999	Forêts claires, avec quelques sapins, et mosaïque adaptée exigences saisonnières	Dérangement, particulièrement hivernal et période reproduction
Gélinotte des Bois (<i>Bonasa bonasia</i>)	DO An 1	100-120 couples	Forêts à strate arbustive fermée entre 1 et 7 m de haut	Site favorable
Chevêchette d'Europe (<i>Glaucidium passerinum</i>)	DO An 1	10 – 20 couples	Pessières subalpines claires avec arbres morts	Site favorable, grâce notamment aux zones hors-gestion sur lapiaz ouverts
Chouette de Tengmalm (<i>Aegolius funereus</i>)	DO An 1	18 – 32 couples	Forêts avec vieux feuillus	Absence de gros feuillus
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	DO An 1	5-10 couples	Pentes de la Roche du Creux	Site favorable
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	DO An 1	≤5 couples	Zones ouvertes, notamment Chaux Sèche	Abandon du pâturage
Pic tridactyle (<i>Picoides tridactylus</i>)	DO An 1	? Individus erratiques	Pessières subalpines claires avec arbres morts	Très rare
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	DO An 1	5 – 10 couples	Forêts avec vieux feuillus	Absence de gros feuillus
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	DO An 1	5 – 10 couples	Zones ouvertes et pré-bois clairs	Abandon du pâturage
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	DO An 1	≤5 couples	Flancs du Risoux et lacs des vallées	Site favorable
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	DO An 1	1 – 2 couples	Flancs du Risoux	Site favorable
Aster des Alpes (<i>Aster alpinus</i>)	PR	Très rare	Chaux Sèche	Enfrichement, piétinement, cueillette
Séneçon à feuille entière (<i>Senecio integrifolius</i>)	Non protégée Pour le moment	Très rare (unique localité en FC)	Chaux Sèche	Enfrichement, piétinement, cueillette
Campanule en thyrses (<i>Campanula thyrsoides</i>)	PR	Fréquente sur le Risoux, absente ailleurs en F-C	Zones ouvertes	Boisement Cueillette
Camerisier bleu (<i>Lonicera caerulea</i>)	PR	Fréquent sur le Risoux, rare ailleurs	Zones ouvertes et pessières	Site favorable
Nigritelles noires (<i>Nigritella austriaca</i> et <i>Nigritella rhellicani</i>)	PR	Présentes dans la plupart des « plans »	Zones ouvertes	Boisement Cueillette
Streptope à feuilles embrassantes (<i>Streptopus amplexifolius</i>)	PR	Disséminée, faible expansion de son habitat sur le Risoux	Pessières à hautes herbes	Site favorable
Racine de corail (<i>Corallorhiza trifida</i>)	PR	Disséminée	Pessières	Site favorable
Lycopode à rameaux annuels (<i>Lycopodium annotinum</i>)	PJura	Tapis ponctuels en fonds de certaines dolines avec tourbe	Pessières sur tourbe	Site favorable

DH An II = Annexe 2 de la Directive Habitats, **DO An 1** = Annexe 1 de la Directive Oiseaux, **PN** = protection nationale, **PR** = protection régionale,

3 - Etat des pratiques socio-économiques et culturelles

3.1- Pratiques pastorales et agricoles

3.1.1. -Evolution des pratiques pastorales et agricoles - impact sur le patrimoine naturel

Le « plan HUGON » de 1746 est la plus vieille carte de géomètre connue à ce jour sur le Risoux. Sa légende mentionne de nombreux châtenages (ou chautenages), c'est-à-dire des pâturages d'estive, ainsi que la présence de plusieurs chalets. Il témoigne ainsi de l'importance de l'utilisation pastorale du Risoux à cette époque. Le premier bail d'amodiation (sorte de contrat de location à l'ensemble de la communauté villageoise) clairement identifié date de 1650 et concerne le plan de la Chalette

Parmi les « plans » cités pour l'activité pastorale aux 18^e et 19^e siècles :

La Chaux Sèche, Partie jurassienne attribuée à Morbier lors du partage des forêts de 1728 entre Bellefontaine, La Mouille et Morbier	Vendue pour 16.90 ha en 1733 par la commune de Morbier aux habitants de Bois d'Amont	15 ha en 2000 sur la partie jurassienne
Le Plan du Grand Bagneux (dit aussi plan des Cosaques)	6 ha au cadastre de 1872	A peine 2 ha en 2000
Le Plan de la Chalette	10 ha au cadastre de 1872	2 zones séparées en 2000, 3 ha et 5 ha
La Plaine du Grand Cernois	4 ha en 1862	
Vide de la Guedille (parcelles 5 et 6 des Rousses)	3 ha en 1872	Entièrement boisé en 2000

Il est à noter que le droit de pâturage a été supprimé en 1824 par le Conservateur des Eaux et Forêts de l'époque dans les forêts communales (et donc aussi dans les « plans » qui y sont inclus).

Par contre, la Chaux Sèche continua d'être pâturée jusque dans les années 1970.

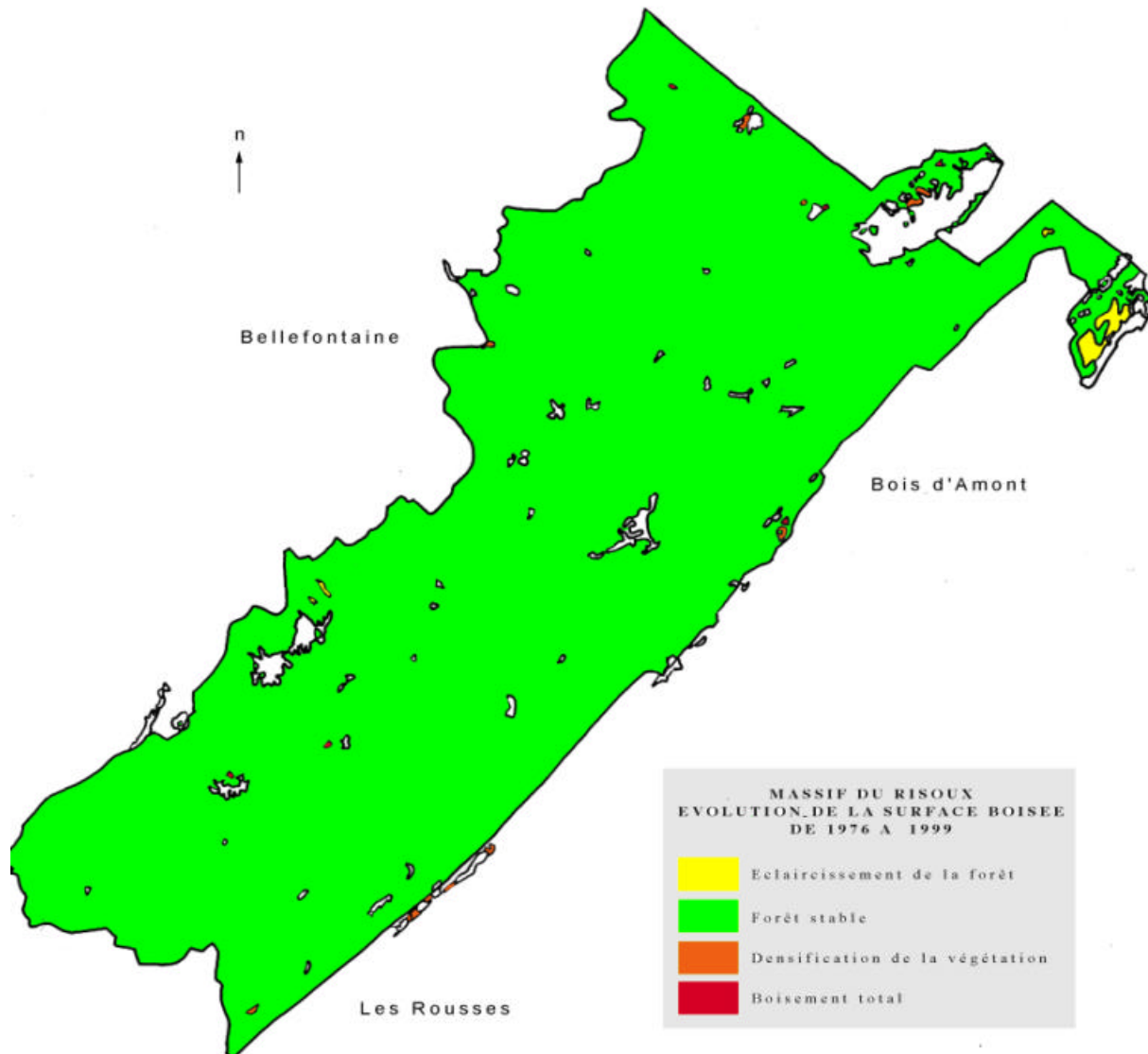
On voit ainsi que la dynamique de boisement naturel, bien que très lente dans ces plans occupant souvent des positions de trous à gelée, est cependant inexorable en l'absence d'intervention. Cette évolution est nettement limitée lorsque le pâturage a été maintenu jusqu'à une époque récente, comme à la Chaux Sèche.

Bien que réduites, les zones ouvertes du Risoux n'en gardent pas moins un intérêt important sur le plan :

- écologique : elles abritent en effet plusieurs espèces végétales remarquables, certaines trouvant dans le Risoux, leur seule localité franc-comtoise. Elles constituent de plus des éléments de biotope très favorables à certaines espèces d'oiseaux ou d'insectes (cf. tableau des espèces ci-dessus,
- et paysager : l'alternance de zones boisées et de zones ouvertes représente en effet un très fort attrait touristique.

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Carte de l'évolution de la surface boisée entre 1976 et 1999



3.1.2- Pratiques actuelles

Le site du massif du Risoux proposé au réseau Natura 2000 n'est plus du tout entretenu par l'activité agricole. D'ailleurs, seule la Chaux sèche (un peu moins de 30 hectares) pourrait offrir une productivité herbagère suffisante pour qu'un troupeau vienne y pâturer de nouveau.

3.2 - Activités de tourisme et loisirs sportifs

Cf. en annexe la liste des principaux acteurs identifiables / tourisme et loisirs sportifs.
Depuis quelques années, le chiffre d'affaire généré par le tourisme estival a largement rattrapé le chiffre d'affaire lié au tourisme hivernal, autrefois nettement supérieur.

Activités hivernales

Nature de l'activité	Localisation ou évolution de la pratique	Impact sur les habitats et les espèces du site
Ski nordique : 25 km de pistes damées	En forte augmentation à partir des années 1970, en légère diminution actuellement. Forte fréquentation les années de faible enneigement à plus basse altitude	Pas d'impact s'il n'y a pas d'incursion en-dehors des pistes autorisées par l'arrêté de biotope
Transjurassienne : course annuelle de ski nordique	Route forestière de Bois d'Amont à Bellefontaine	Idem
Randonnée nordique à ski	En diminution chez les touristes au profit de la raquette, mais stable parmi les locaux <i>Les balisages estivaux restant en place en hiver servent régulièrement de repère aux pratiquants hors-piste</i>	Pratique très dérangeante pour le Grand Tétras, interdite en-dehors des pistes autorisées par l'arrêté de biotope Le Groupe tétras Jura estime qu'au cours de l'hiver 2000-2001 58% des zones d'hivernage été fréquentés, principalement par des skieurs de fond
Raquette	Développement considérable <i>Les balisages estivaux restant en place en hiver servent régulièrement de repère aux pratiquants hors-piste</i>	Pratique interdite en-dehors des pistes autorisées par l'arrêté de biotope, très dérangeante pour le Grand Tétras. Mais cohabitation difficile avec ski nordique car dégradation des pistes damées Balisage pistes spécifiques à prévoir
Motos-neige	Apparition de traces hors-piste relevées en 2002 par le Groupe Tétras Jura	Pratique interdite dans tout le périmètre de l'arrêté de biotope
Chiens de traneau	?	Pratique interdite dans tout le périmètre de l'arrêté de biotope

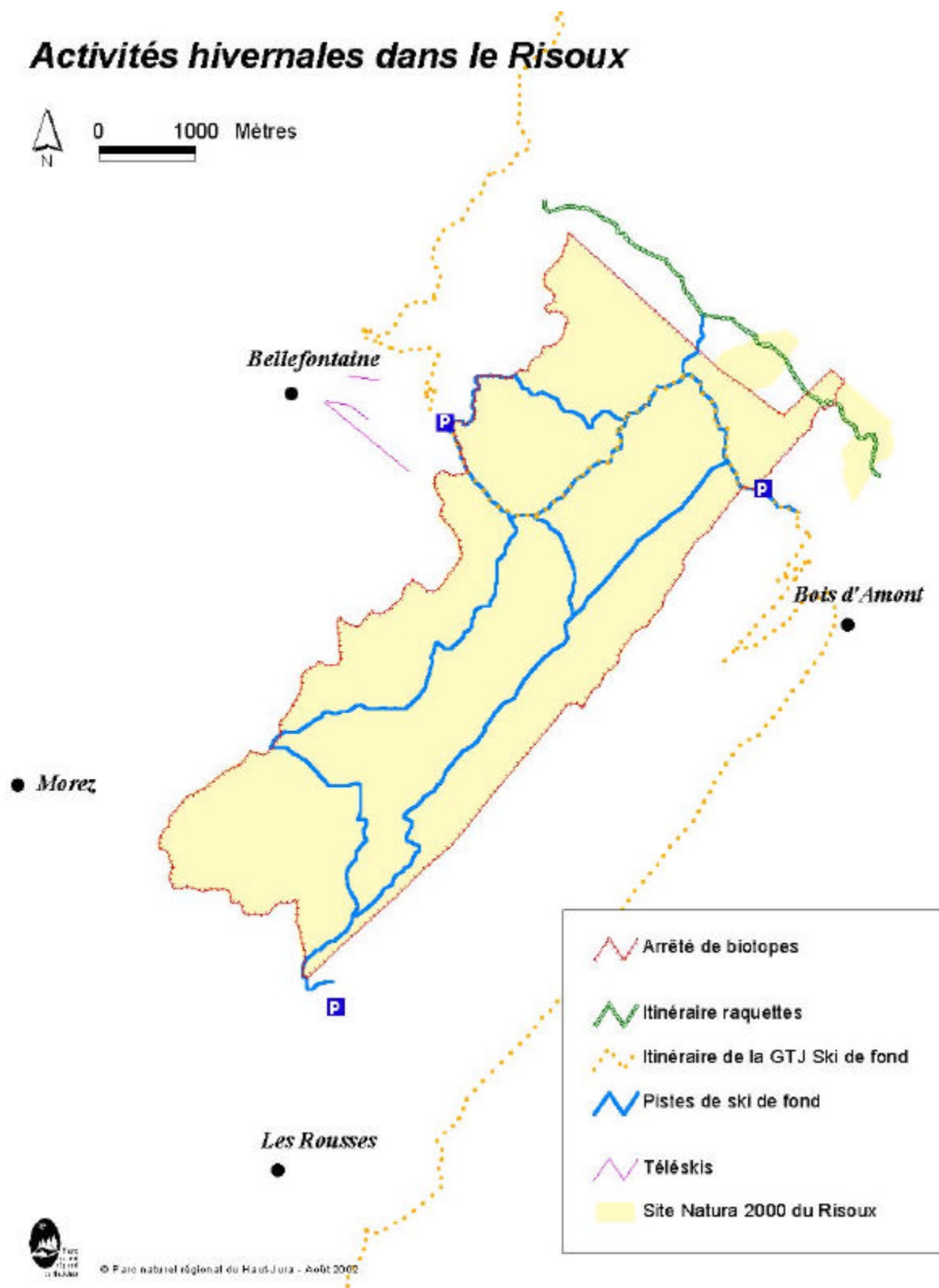
Activités estivales

Nature de l'activité ou des équipements	Localisation ou évolution de la pratique	Impact sur les habitats et les espèces du site
Moto, 4 X 4	En augmentation (?)	Pratique interdite en dehors des routes ouvertes à la circulation publique
Randonnée pédestre	Très pratiquée GR 5 et GR de Pays de la Haute Bienne	Impact limité si les itinéraires balisés sont suivis, ce qui est généralement le cas. Dérangement possible de la faune par les chiens non tenus en laisse accompagnant les randonneurs.
VTT	En fort développement l'été GTJ VTT créée en 1991	Impact limité si les itinéraires balisés sont suivis, ce qui est généralement le cas.
Equitation	Pratique développée depuis la mise en place du Grand Huit	Impact limité si les itinéraires balisés (Grand Huit) sont suivis, ce qui est généralement le cas.
Promenades et piques-niques	Pratique fréquente, surtout dans les « plans »	Impact possible sur les espèces végétales rares par piétinement ou cueillette, sur la faune par divagation de chiens non tenus en laisse
Courses d'orientation	Important développement	Interdites du 01/12 au 30/06 dans l'arrêté de biotope (reproduction du Grand tétras)
Cueillette des morilles	Pratique population locale	Dérangeant pour le Grand Tétras en période de chant, à pratiquer de préférence l'après-midi

Activités hivernales dans le Risoux

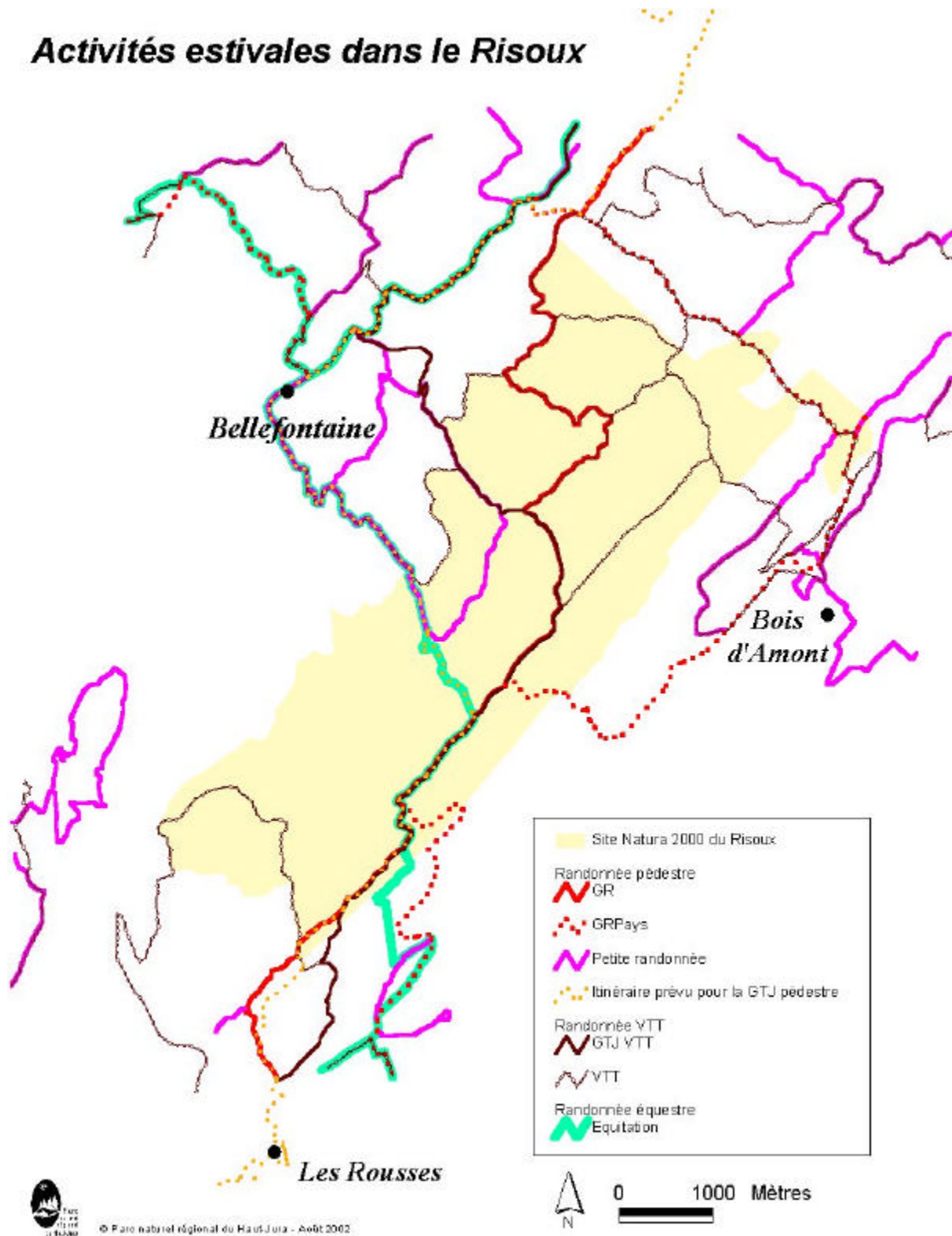


0 1000 Mètres



© Parc naturel régional du Haut-Jura - Août 2002

Activités estivales dans le Risoux



3.3. Forêts et exploitation forestière

3.3.1. Evolution passée des pratiques et impact sur l'état du patrimoine naturel

Accessibilité :

L'évolution la plus marquante sur le Risoux au cours du XX^e siècle est son accessibilité, par la création de voies permettant la pénétration motorisée :

Avant 1948, le massif du Risoux n'était desservi que par 4 chemins ruraux, en mauvais état d'entretien, qui s'arrêtaient à l'entrée du massif, sauf le chemin de Trelarce qui était passable jusqu'à la Croix du Tronc et le chemin de Bellefontaine à Bois d'Amont construit sur la moitié de sa longueur, soit au total à peine 5 km.

Tout l'intérieur du massif n'était desservi que par des pistes de trainage inaccessibles à la traction automobile.

En 1948 fut créé le Syndicat Intercommunal du Risoux, qui construisit 1948 à 1954 32,5 km de routes forestières neuves.»

Ces routes, d'abord à usage exclusif de desserte forestière (et de la population locale), sont depuis les années 1970 largement utilisées par le tourisme, estival ou hivernal (les pistes de ski de fond suivent des routes forestières damées).

Traitement :

La gestion traditionnelle du Jura en futaie jardinée, travaillant avec les espèces autochtones en place et par le biais d'une régénération naturelle diffuse, a permis de maintenir les habitats naturels forestiers dans un bon état de conservation.

Par ailleurs, les zones de pessières sur lapiaz très ouverts maintenues hors gestion depuis des décennies en forêts communales des Rousses et de Bois d'Amont, constituent désormais de larges îlots de sénescence exceptionnels à l'échelle du Jura.

Seuls les habitats ouverts des « plans » ont connu une régression lente, mais significative, du fait de l'abandon des pratiques de pâturage estival et de la progression concomitante des habitats de pré-bois due à la croissance des semis naturels d'épicéa s'installant spontanément sur les bordures de ces clairières.

L'analyse des inventaires des forêts communales du site, de la fin du 19^e siècle jusqu'à nos jours montrent tous une réduction de la densité en résineux associée à une augmentation du volume de l'arbre moyen. Ainsi les forêts communales du Risoux sont-elles en moyenne désormais moins denses et plus vieilles qu'elles ne l'étaient il y a 100 ou 150 ans.

Cf. graphiques dans le document d'objectifs Natura 2000 du Risoux (version de compilation).

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

A l'échelle du massif, l'évolution des peuplements semble donc avoir été globalement favorable au Grand tétras, avec des peuplements plus clairs et des bois en moyenne plus gros. Localement par contre, on constate souvent l'abandon par les Grands Tétras des zones de hêtraie-pessière lorsque celles-ci sont envahies par le hêtre en sous-étage, et à l'inverse leur recolonisation dans les années qui suivent les passages en travaux sylvicoles de dégagement à l'encontre du hêtre. Il reste à savoir si la rotation moyenne de ces travaux (en moyenne tous les douze ans) maintient une surface suffisante avec sous-étage favorable à l'échelle du massif, ou s'il conviendrait de doubler les passages en dégagements sur les zones potentiellement les plus favorables.

L'évolution des populations des autres espèces d'oiseaux est moins bien connue. Les espèces cavernicoles inféodées aux gros feuillus à cavités ont pu souffrir dans le passé des prélèvements massifs de bois de chauffage laissant sur pied peu de hêtres de gros diamètre. Ceux-ci sont cependant bien représentés depuis quelques décennies, du fait notamment d'une moindre demande en bois de chauffage.

3.3.2. Pratiques actuelles et acteurs identifiables

3.3.2.1. Propriété foncière forestière

Forêts communales	Forêts privées (classes BR, BS, BT)	Dont dotées d'un Plan Simple de Gestion	Total
1614,72 ha	174.79 ha	0 ha	1789.51 ha

Tableau des forêts publiques sur le site :

Commune propriétaire	Territoire communal de situation	Surface cadastrale par territoire dans le site Natura 2000(ha)	Surface cadastrale totale dans le site Natura 2000 (ha)	Surface cadastrale totale de la forêt (ha)
Les Rousses	Les Rousses	423.20	423.20	555.66
La Mouille (série Risoux)	Morez	10.54	10.54	56.25
Morez (série Risoux)	Morez Bellefontaine	68.69 33.13	101.82	213.35
Bois d'Amont	Les Rousses	299.40	299.40	299.40
Bellefontaine	Bellefontaine	340.99	340.99	463.68
Morbier (série Risoux)	Bellefontaine	438.77	438.77	476.97
Total	Morez Les Rousses Bellefontaine	79.23 722.60 812.89	1614.72	2065.31

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Tableau des terrains privés sur le site :

Par classe de peuplement	Territoire communal			Total
	Bellefontaine	Bois d'Amont	Chapelle des bois	
BR	17.23	146.48		163.71
BS	0	9.88		9.88
BT	0	1.20		1.20
Total terrains boisés	17.23	157.56		174.79
L	0	0.95		0.95
P	0	4.59	21.43	26.02
PA	12.44	9.44		21.88
S	0	0	0.04	0.04
Total (prairies comprises)	29.67	172.54	21.47	223.68

149 propriétaires possèdent moins de 1ha, et seulement 4 d'entre eux plus de 5 ha.

Le site Natura 2000 n'englobe pas de terrains privés sur le territoire des communes de Morez et des Rousses.

3.3.2.2. Gestion forestière actuelle

Aménagements forestiers et production des forêts communales du Risoux :

Forêt communale	Surface. totale	Surf. en Natura 2000	Traitement	Date aménagement	Rotation des coupes	Production moyenne annuelle (Vcomm.) (m3/ha/an)	Possibilité. annuelle (Vcomm.) (m3/ha/an)
Les Rousses	555.66	423.2	Futaie Jardinée	04/09/1980	12	3.3	2.8
La Mouille (série du Risoux)	56.25	10.54	Futaie Jardinée	24/01/1992	10	5.7	5.7
Morez (série du Risoux)	213.35	101.82	Futaie Jardinée	24/11/1994	12	3.9	3.8
Bois d'Amont	299.4	299.4	Futaie Jardinée	02/12/1981	12	3.4	2.9
Bellefontaine	463.68	340.99	Futaie Jardinée	12/09/1983	12	2.3	2.6
Morbier (série du Risoux)	476.97	438.77	Futaie Jardinée	20/09/1979	12	2.6	3.0
Somme	2065.31	1614.72					
Moyenne					12	3.1	3.0

Analyse économique de la gestion forestière des forêts communales du Risoux :

Les épicéas produits sur la zone du Risoux sont réputés pour leur qualité (accroissements fins et réguliers, peu de nœuds, nœuds fins et adhérents). Les bois les plus beaux sont utilisés en placages, voire en lutherie. Quoique rares, ils contribuent fortement à la renommée des bois du Jura.

Prix moyens sur pied : 43 € à 80 € /m3 sous écorce

Moyenne autour de 55 € / m3 sous écorce.

Revenu net moyen : 148 € /ha /an.

Le traitement en futaie jardinée permet assez facilement de concilier production économique et préservation de la qualité biologique des habitats qui composent la forêt.

Desserte forestière :

Cf. carte

3.4 - La Chasse sur le massif du Risoux

3.4.1- Evolution des pratiques -Tétraonidés

Fin des années 80 : 125 gélinottes prélevées en moyenne chaque année sur le Haut-Jura.
Depuis 1994 : plan de chasse département égal à zéro.

Grand tétras : chasse interdite en 1973 sur le Doubs et en 1974 sur le Jura et l'Ain.
Quelques cas isolés de braconnage encore signalés dans les années 1970.

3.4.2- Pratiques actuelles

Cinq espèces sont chassées sur le Risoux : le chevreuil, le chamois, le lièvre, le sanglier, le renard.

Le massif du Risoux est couvert par l'AICA du Canton de Morez, 16 712 ha, 255 chasseurs, qui regroupe 9 ACCA, dont 6 sur le site proposé au titre de Natura 2000 :

ACCA de Bellefontaine
ACCA de Bois d'Amont
ACCA de Morbier
ACCA de Morez
ACCA de La Mouille
ACCA des Rousses

Réserve de chasse et de faune sauvage de l'AICA du canton de Morez =1236 ha, dont un peu moins de 50 % dans le site Natura 2000 du massif du Risoux. Seule la chasse au chamois y est autorisée.

En 2002, les chasseurs ont demandé aux services de l'Etat que le périmètre de cette réserve soit révisé et qu'ainsi soient retirés deux secteurs (qui figurent en hachurés sur la carte) :

- l'un, au sud de la réserve et du massif du Risoux (hors arrêté de biotopes et par conséquent hors site Natura 2000)
- l'autre à l'est de la réserve.

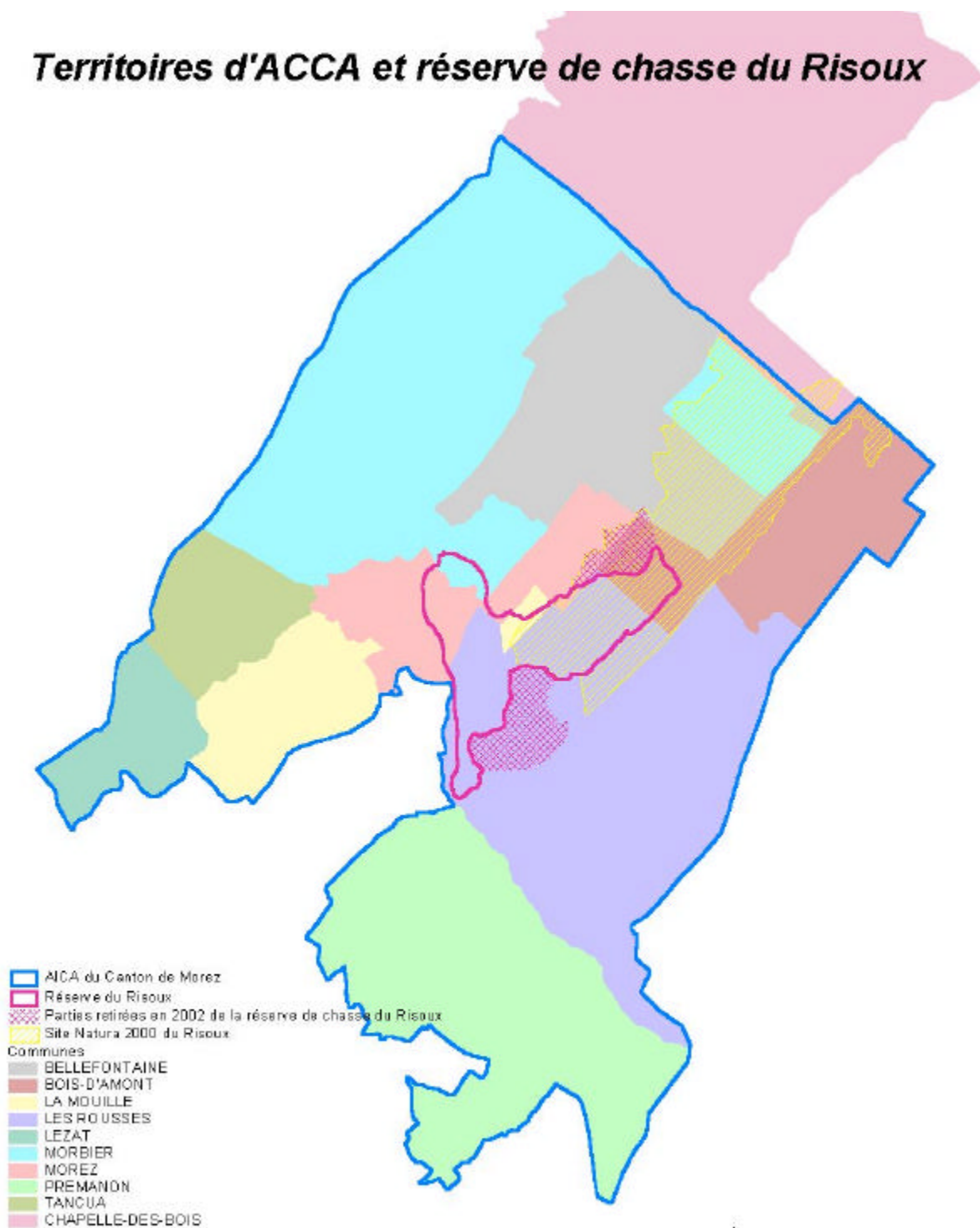
La préfecture a donné un avis favorable.

Orientations « chasse » prises dans le cadre du programme Life Tétraonidés :

- maintenir des effectifs faibles de sanglier (chasse par temps de neige pourra éventuellement autorisée), la prédation sur les nichées de Grand Tétras constituant un risque pour l'espèce,
- éviter tout agrainage,
- éviter tout lâcher d'oiseaux d'élevage pour éviter d'éventuelles contaminations aux Tétraonidés.

²ACCA ou AICA = Association Communale ou Intercommunale de Chasse Agréée

Territoires d'ACCA et réserve de chasse du Risoux



© Parc naturel régional du Haut-Jura - Juillet 2002

0 1000 Mètres

3.5. Rappel des mesures de protection et des documents de planification existants

3.5.1 – Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ²Grand Tétras² N° 327 du 14 avril 1992

Article 6 : Chiens non tenus en laisse interdits en toute période, sauf police ou sauvetage, activités pastorales, ou chiens de chasse pendant la période où celle-ci est autorisée.

Article 7 : Chasse photographique interdite du 1^{er} décembre au 30 juin.

Article 8 : Ski de fond et randonnée hivernale sous toutes ses formes **interdits en dehors des pistes** et itinéraires régulièrement entretenus et balisés, définis sur la carte ci-annexée. Toute nouvelle implantation ou modification du tracé des itinéraires nordiques sera soumise pour avis au Comité de gestion de l'APPB.

Article 9 : Toute pratique ou activité sportive de groupe interdite du 1^{er} décembre au 30 juin en dehors des voies et routes normalement ouvertes à la circulation publique, sauf compétitions à caractère hivernal à l'exclusion de celles utilisant des engins à moteur, à la condition qu'elles empruntent les pistes ou itinéraires autorisés tels que définis sur la carte ci-annexée.

Article 10 : Circulation d'engins à moteur interdite en dehors des voies et routes normalement ouvertes à la circulation publique, sauf usage agricole ou forestier, ou traçage et damage des pistes de ski définies sur la carte ci-annexée, ou opérations de police, secours et surveillance, ou dépannage des services publics.

Article 11 : Travaux d'équipement routier (notamment desserte forestière), industriel, agricole ou touristique de nature à porter atteinte à l'intégrité et à la valeur biologique de la zone de protection, devra faire l'objet d'une **consultation préalable du comité de gestion**.

Article 13 : Emploi de produits phytocides et phytosanitaires soumis à l'autorisation préalable de la DDA, interdiction d'abandonner tout produit nuisible ou tout détritux en dehors des lieux prévus à cet effet, de troubler la tranquillité au moyen d'instruments sonores, sauf chasse, activités agricoles et forestières, de créer des carrières, et de faire du feu en dehors des lieux prévus ou d'opérations sanitaires pour la forêt.

On trouvera en annexe (carte C5) la carte des pistes de ski de fond et itinéraires nordiques autorisés par l'arrêté de biotope.

3.5.2. – Les mesures conservatoires dans les aménagements forestiers

Soumission au régime forestier : les forêts communales ne peuvent être vendues ou défrichées, sauf autorisation ministérielle et mesures compensatoires, et leur gestion doit suivre les prescriptions d'un plan d'aménagement forestier prévu sur une longue période.

Aménagements forestiers : Les plans des forêts communales du Risoux prévoient tous un traitement en futaie jardinée sans coupe rase et sans plantations, où les prélèvements se fondent sur l'accroissement observé.

Les plus récents intègrent les orientations de gestion issues du programme LIFE Tétraonidés (Cf. annexe 5), pour le martelage des coupes et la réalisation des travaux sylvicoles, afin de créer ou maintenir une mosaïque d'habitats favorable aux différentes exigences saisonnières du Grand Tétras.

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Dans l'aménagement des forêts communales des Rousses et de Bois d'Amont, les zones de pessière basse sur lapiaz ouverts sont classées hors production. Elles n'ont plus été parcourues ni en coupe, ni en exploitation de chablis officiellement depuis 1979 et 1980, dans la pratique depuis plus longtemps.

Sur toutes les forêts du massif, même celles dotées d'un aménagement ancien, les coupes marquées dans des parcelles où existent des places de chant ou des zones de nidification comportent lors de la vente des clauses particulières prévoyant que l'exploitation ne peut y avoir lieu entre le 1^{er} décembre et le 30 juin.

3.5.3. Autres documents de planification

La charte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura, adoptée en 1998, répertorie le Massif du Risoux comme l'un des grands ensembles naturels devant bénéficier de réflexions particulières et d'actions prioritaires du fait de leur fragilité, de leur caractère rare ou menacé à l'échelle du Parc.

Le programme de développement des itinéraires Grande Traversée du Jura (2002-2006) rassemble les acteurs de la randonnée nordique, vététiste et pédestre autour d'un projet de développement touristique autour des itinéraires GTJ. Il faudra veiller à ce que la préservation des milieux naturels et des espèces sensibles soit bien prise en compte dans la finalisation de ce programme.

4 – Hiérarchisation des enjeux

Sur le site du Risoux, les habitats les plus remarquables en termes de biodiversité tant végétale qu'animale sont les zones ouvertes et leurs lisières de pré-bois lorsqu'ils ne sont pas trop fermés, ainsi que la zone d'éboulis de la Roche du Creux, et les pessières basses acidophiles sur lapiaz très ouverts (Cf ; carte C2). L'objectif prioritaire y devra être de lutter contre l'avancée de la forêt aux lisières de ces habitats. Seul le secteur de Chaux Sèche est suffisamment productif pour y envisager une éventuelle remise en pâture. Ailleurs, ce maintien des milieux ouverts ne pourra se faire que grâce à des travaux spécifiques.

Les autres habitats intéressants sont tous ceux de l'étage subalpin : pessières acidophiles à doradille, pessières neutrophiles, en tant que formations végétales originales à l'échelle régionale d'une part, et en tant que biotopes favorables pour la Chevêchette d'Europe et pour la reproduction et l'estive du Grand Tétrás d'autre part.

En ce qui concerne les espèces, la problématique prioritaire est celle de la préservation de la population de Grand Tétrás, avec notamment le respect de ses exigences de tranquillité en période hivernale et en période de reproduction. Sont également à prendre en compte les besoins de la Chevêchette d'Europe, de la Chouette de Tengmalm (dont la présence est liée à celle du Pic noir), de la Gêlinotte des bois, du Venturon montagnard et du Tarin des aulnes.

5 – Recommandations de gestion favorables à la conservation des habitats et des espèces – Chiffrage des surcoûts ou pertes de revenus liés à leur application

5.1. Agriculture et pastoralisme

Il n'y a plus actuellement aucune activité pastorale sur le Risoux. La pratique d'un pâturage extensif serait cependant un facteur favorable pour maintenir ouverts les plans dont on a vu qu'ils constituaient des zones d'intérêt écologique remarquable.

Seul le plan de la Chaux Sèche a une surface suffisante pour y envisager une remise en pâture extensive (moins de 0.7 UGB / ha), qui pourrait faire l'objet de mesures agri-environnementales spécifiques dans le cadre de Natura 2000.

5.2. Tourisme

5.2.1. Accès hivernal

La limitation du déneigement des routes d'accès au plateau du Risoux a été évoquée, afin de ne pas favoriser une sur-fréquentation dommageable pour la quiétude hivernale du Grand Tétrás. Ce problème se pose surtout depuis qu'un parking de capacité relativement importante a été créé en haut de la montée de Bois d'Amont, mais concerne également la montée par Bellefontaine, dont le parking est nettement plus petit mais situé en périphérie directe de l'arrêté de biotope et de secteurs particulièrement sensibles.

Propositions : Ne déneiger ces routes que lorsque l'enneigement des pistes sur les secteurs bas des stations sera insuffisant pour permettre la pratique du ski. Mettre en place un système de navettes régulières évitant la montée des véhicules individuels lorsque les routes sont déneigées pour enneigement insuffisant en bas.

5.2.2. Circulation estivale

Proposition : n'autoriser à la circulation automobile dans le Risoux (sauf professionnels de la forêt, propriétaires et ayant droits) que sur les deux axes :

- Bellefontaine ⇔ Bois d'Amont
- Bellefontaine ⇔ Carrière du Risoux (commune des Rousses),

Et le stationnement que sur les trois parkings aménagés (les Rousses, Bois d'Amont, Bellefontaine). Les autres accès pourraient être fermés par des barrières. Ce projet devra revu avec tous les partenaires concernés avant être définitivement validé et mis en œuvre.

5.2.3. Respect des prescriptions de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Les études menées par le Groupe Tétrás Jura ont montré que les règles de l'APPB Grand Tétrás (cf. § 3.5.1.), dont le respect devrait permettre d'assurer une quiétude certaine à cette espèce fragile, n'étaient pas toujours appliquées. Mais la répression des infractions est d'une part difficile à assurer, d'autre part insuffisante en l'absence d'une politique active d'information du public, tant local que de passage.

5.2.4. Communication et information du public

Les différentes réunions du groupe de travail constitué autour de la problématique "Activités de loisirs" sur le massif du Risoux ont révélé un important besoin d'information de TOUS les publics sur les arrêtés de biotopes, le respect de l'environnement et des balisages de façon plus générale.

- Un plan de communication général a donc été proposé par le groupe de travail de manière à informer les différents types de public :

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Public	Support d'information							Fréquence	Priorité ¹
	Affiche/Panneau	Presse	Plaquette	Internet	Formation	"Conférence"	Autre		
Elus				Une page spéciale pourra être rédigée sur le site du PNR		Au cours d'un Comité Syndical prochain		1 fois tous les 6 ans (élections municipales)	1
Résidents		- Presse locale - Journaux municipaux (communes proches des massifs concernés) - Journal du PNR				Conférence (Université Ouverte par exemple)		Tous les ans (début hiver + avant morilles)	1
Scolaires				Sur le site du PNR (et autres à définir)			Animation scolaire	A la demande	3
Touristes	- Panneau à l'entrée des pistes et à certains carrefours stratégiques - Affiche dans les centres d'hébergement et les OT		Une plaquette existe déjà (Life) mais devra être revue car elle ne semble pas assez complète	Sur le site du PNR (et autres à définir)		Information orale au moment des pots d'accueil dans les communes proches des massifs concernés	Petit texte et périmètres des zones protégées indiqués sur les plans de piste et les dépliants d'activités des offices de tourisme	Tous les hivers	1

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Encadrement sur site					Sessions de formation pour les AMM (déjà réalisé dans le cadre du programme Life), les pisteurs, badgeurs, moniteurs...		Distribution d'un dossier technique (renseignements plus précis)	1 fois par an (semaine avant Noël)	1
----------------------	--	--	--	--	---	--	--	------------------------------------	---

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Public	Support d'information							Fréquence	Priorité ¹
	Affiche/Panneau	Presse	Plaquette	Internet	Formation	"Conférence"	Autre		
Personnel d'accueil	Affiche dans les diverses structures d'accueil		Plaquette disponible dans les structures d'accueil		Sessions de formation (comme précédemment)		Points information plus complet dans certains centres d'accueil sélectionnés	Permanent et 1 fois par an (formations)	1 3 pour les points info.)
Associat° structurées			Plaquette envoyée systématiquement avec un courrier d'information	Sur le site du PNR (et autres à définir)			Dossiers techniques (à la demande)	Tout dépend du support	1
naturalistes		Bulletins des associations naturalistes					Courrier à certaines structures		2
Tours operators étrangers				Sur le site du PNR (et autres à définir)			Par l'intermédiaire des Comités du tourisme (à sensibiliser en premier lieu)		2

5.3. Forêt et exploitation forestière

5.3.1 – Pessière acidophile à doradille (9410)

- Habitat (CORINE) : 42.251 – Pessières subalpines du Jura français

Description et évaluation patrimoniale :

Description sommaire	Répartition (Cf. carte des habitats)	Dynamique naturelle
• Pessière sur lapiaz, avec tapis de myrtille et strate arbustive peu recouvrante. Extrême rareté du sapin et du hêtre. Sorbier des oiseleurs, Camerisier noir, Alisier nain, Chèvrefeuille des Alpes, Rosier des Alpes, Ronce des rochers, Saule à grandes feuilles, Groseiller alpin, Erable sycomore, Bois-joli, Sureau rouge ... A noter la présence assez fréquente du <u>Camerisier bleu</u>, et celle plus rare du <u>Lycopode à rameaux d'un an</u> dans les cuvettes à humus brut épais et de la <u>Listère en cœur</u> dans certains creux de lapiaz.	• Répartition française : forme jurassienne de la pessière subalpine à doradille de lapiaz. (42.21) • Répartition sur le site : sur les zones de lapiaz de la dépression centrale du Risoux (en général < 1220 m), groupement s'expliquant à la fois par la nature du sol et le mésoclimat froid • Représentation dans le site : 12 %	Peu d'évolution, la dynamique est très lente et les conditions naturelles limitent la fermeture du sous-étage et toute concurrence envers l'épicéa.

Valeur patrimoniale	Influence de la gestion passée
• Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : bon • Habitat constituant un très bon biotope pour le Grand Tétras, notamment pour la nidification et l'élevage (myrtilles, insectes ...)	• Depuis qu'elles sont exploitées, ces forêts l'ont toujours été en futaie jardinée, sauf un court passage dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Cet habitat s'est maintenu dans sa composition typique.

Stratégie d'action :

Problématiques de gestion et de conservation	Objectifs de conservation
• Productivité forestière intéressante (épicéas de bonne qualité, à croissance lente). • Difficultés d'exploitation liées à la présence des lapiaz. • Nécessité d'un réseau de pistes à proximité permettant une exploitation soigneuse par débroussaillage au câble. • La plupart des zones de nidification du Grand Tétras sur le Risoux sont situées dans les pessières subalpines.	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'état boisé dans sa composition typique Préservation des biotopes du Grand Tétras : Eviter la fermeture des milieux. Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

Préconisations de gestion	Estimation des coûts
Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes du Grand Tétras . • Maintenir jardinage à rotation assez longue (≈12 ans). Viser un peuplement irrégulier clair, en évitant la fermeture par capitalisation. • Conservation des très rares sapins, même s'ils sont mal conformés (sauf problème sanitaire). • Suivi très attentif des exploitations pour éviter la dégradation des lapiaz. • Préservation des petits feuillus, principalement sorbiers et saules.	Pas de surcoût, ni perte de revenus ε 5 € / ha / an ε
Préserver la quiétude du Grand Tétras : • inscrire des clauses spéciales d'exploitation pour les coupes dans les parcelles où existent des places de chant et zones de nidification (pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06)	

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre les propriétaires et l'Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
• Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique	225 ha	Stabilité

5.3.2 – Pessière basse acidophile à doradille (9410)

• **Habitat (CORINE) : 42.251 – Pessières subalpines du Jura français**

Description et évaluation patrimoniale :

Description sommaire	Répartition (Cf. carte habitats)	Dynamique naturelle
• Pessière très claire sur lapiaz très ouverts, avec épicéas très courts. Absence du sapin et du hêtre. Variante naine et très ouverte de la forme typique, appauvrie en myrtille et enrichie en graminées et espèces de milieux ouverts : Sesslerie blanchâtre, Calamagrostide des montagnes, Gentiane jaune, Silène enflé, Mélampyre des bois, Epervière des murs	• Répartition française : variante naine de la forme jurassienne de la pessière subalpine à doradille de lapiaz. (42.21) • Répartition sur le site : zones de lapiaz à larges fissures et grands dalles calcaires, en dépressions froides, sur les forêts communales de Bois d'Amont et des Rousses, et une petite zone sur Bellefontaine . • Représentation dans le site : 1 %	Peu d'évolution, la dynamique est très lente et les conditions naturelles limitent drastiquement la fermeture du milieu et toute concurrence envers l'épicéa.

Valeur patrimoniale	Influence de la gestion passée
• Habitat d'intérêt communautaire, et d'intérêt régional exceptionnel • Etat de conservation : excellent • Habitat constituant un très bon biotope pour les Pics, la Chouette chevêchette, ainsi que pour le Grand Tétras, notamment pour la nidification et l'élevage	• Ces zones n'ont quasiment pas été exploitées depuis plusieurs décennies. De nombreux arbres morts y sont maintenus sur pied et l'habitat présente un aspect de peuplement sub-naturel.

Stratégie d'action :

Problématiques de gestion et de conservation	Objectifs de conservation
• Productivité forestière très faible. • Très grandes difficultés d'exploitation. • Formation végétale très favorable à la reproduction du Grand Tétras. Présence d'arbres morts très favorable aux Pics et par voie de conséquence aux Chouettes de Tengmalm et chevêchette. Très faible fréquentation humaine.	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'état boisé dans sa composition typique. Préservation des biotopes des Pics noir et tridactyle et de la Chouette chevêchette : Conserver des arbres morts. Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification

Préconisations

Préconisations de gestion	Estimation coûts
Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation, préservation des biotopes d'oiseaux et de la quiétude du Grand Tétras . • On peut proposer le maintien hors gestion sylvicole de ces zones par un classement en site écologique d'intérêt particulier lors des révisions d'aménagement.	Pas de surcoût sylvicole Perte de revenus : très faible Coût des études scientifiques éventuelles

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
• Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique	26 ha	Stabilité

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Surface de l'habitat hors gestion sylvicole	?	
---	---	--

5.3.3 – *Pessière neutrophile mésophile (9140)*

• **Habitat (CORINE) : 42.251 – Pessières subalpines du Jura français**

Description et évaluation patrimoniale :

Description sommaire	Répartition (Cf. carte des habitats)	Dynamique naturelle
• Pessière assez claire sur sol à blocs calcaires, sans lapiaz. Présence possible de l'érable sycomore et parfois, de hêtres chétifs. Quasi-absence du sapin. Strate arbustive peu recouvrante, comparable à la pessière sur lapiaz. Myrtille bien présente, mais discontinue, Véronique à feuille d'ortie, Valériane des montagnes, Maïenthème, Dentaïre, Lamier jaune, Muguet, Marguerite. Mousses et monocotylédones nombreuses : grande Fétuque, Mélisse penchée, Luzule des bois	• Répartition française : forme jurassienne de la pessière subalpine mésophile. (42.21) • Répartition sur le site : en zones de dépression centrale du Risoux (en général < 1220 m), en l'absence de lapiaz : groupement s'expliquant par le mésoclimat froid • Représentation dans le site : 29 %	Peu d'évolution, dynamique assez lente. Les conditions naturelles limitent la fermeture du sous-étage et la concurrence envers l'épicéa, qui peu ici atteindre des diamètres respectables, à la différence de la pessière sur lapiaz. Présence de nombreux gros bois d'épicéa, en faible densité, témoignant d'un vieillissement fréquent des peuplements.

Valeur patrimoniale	Influence de la gestion passée
• Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : favorable • Habitat constituant un très bon biotope pour le Grand Tétras, notamment pour la nidification et l'élevage (myrtilles, insectes, sorbiers des oiseleurs ...)	• Depuis qu'elles sont exploitées, ces forêts l'ont toujours été en futaie jardinée, sauf un court passage dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Cet habitat s'est maintenu dans sa composition typique.

Stratégie d'action :

Problématiques de gestion et de conservation	Objectifs de conservation
• Productivité forestière très intéressante (épicéas de très bonne qualité, à croissance lente). C'est principalement dans cet habitat que l'on trouve les épicéas colonnaires capables de fournir du bois de résonance. • Nécessité d'un réseau de pistes permettant une exploitation soignée par débroussaillage au câble. • La plupart des zones de nidification du Grand Tétras sur le Risoux sont situées dans les pessières subalpines.	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'état boisé dans sa composition typique Préservation des biotopes du Grand Tétras : Eviter la fermeture des milieux. Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

Préconisations de gestion	Estimation coûts
Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes du Grand Tétras . • Maintenir jardinage à rotation assez longue (≈12 ans). Viser un peuplement irrégulier clair, en évitant la fermeture par capitalisation, et en assurant un rajeunissement suffisant pour remplacer les arbres mûrs. • Conservation des très rares sapins, même s'ils sont mal conformés (sauf problème sanitaire). • Préservation des petits feuillus, notamment sorbiers et saules.	Pas de surcoût, ni de perte de revenus € €
Préserver la quiétude du Grand Tétras : • inscrire des clauses spéciales d'exploitation pour les coupes dans les parcelles où existent des places de chant et zones de nidification (pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06)	

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision,.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
• Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique	536 ha	Stabilité

5.3.4 – Hêtraie - Pessière

• **Habitat (CORINE) : 42.254 – Forme d'altitude à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura**

Description et évaluation patrimoniale :

Description sommaire	Répartition (Cf. carte des habitats)	Dynamique naturelle
- Forêt mélangée d'épicéa, hêtre et sapin. Erable sycomore, sorbier des oiseleurs et alisier blanc - Strate arbustive moins riche en espèces que dans les pessières du subalpin, dominée par le hêtre, le sorbier des oiseleurs et l'érable sycomore. - Myrtille, Mélampyre des bois, Epervière des murs, Ronce des rochers, Luzule des bois, Prénanthe pourpre, Dentaïre, Sceau de Salomon verticillé, Fougère mâle, Grande Fétuque, Adénostyle à feuilles d'alliaire, accompagnée de la Grande Berce, de la Raiponce en épi et du Géranium des bois dans les poches argileuses humides.	- Répartition française : forme altitudinale (montagnard supérieur), à sapin peu vigoureux, de la hêtraie-sapinière du Jura. - Répartition sur le site : aux altitudes les plus élevées du Risoux (> 1220 m). - Représentation dans le site : 50 %	Forte dynamique du hêtre, capable d'envahir le sous-étage à la faveur de l'ouverture du couvert. Faible vigueur du sapin. En l'absence d'intervention humaine, on peut observer des cycles d'alternance d'essences entre épicéa et hêtre (passage par des faciès à hêtre très dominant). En gestion sylvicole, des dégagements sont nécessaires pour assurer le renouvellement de l'épicéa et lutter contre la fermeture du couvert.

Valeur patrimoniale	Influence de la gestion passée
Commun en termes d'habitats	Depuis qu'elles sont exploitées, ces forêts l'ont toujours été en futaie jardinée, sauf un court passage dans la deuxième moitié du 19^e siècle. Cet habitat s'est maintenu dans sa composition typique.

Stratégie d'action :

Problématiques de gestion et de conservation	Objectifs de conservation
- Productivité forestière intéressante. - Nécessité de travaux sylvicoles pour assurer le renouvellement de l'épicéa et lutter contre la fermeture du couvert. - Nécessité d'un bon réseau de pistes pour assurer une gestion correcte en futaie jardinée. - Peut constituer un biotope favorable à l'hivernage du Grand Tétrás (présence de sapin et de gros hêtres) lorsqu'il est suffisamment ouvert. - Biotope intéressant pour le Pic noir, la Chouette de Tengmalm et la Chevêchette d'Europe, à la condition de conserver quelques gros hêtres, dont ceux déjà troués.	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir un bon mélange des essences entre épicéa, sapin et hêtre (plus érable sycomore). Préservation des biotopes pour les oiseaux, grand téttras, Gêlinotte, Pics, Chouette de Tengmalm et chevêchette notamment Prêserver la quiétude du Grand Têtras : Eviter tout dérangement en période hivernale.

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

Préconisations de gestion	Estimation coûts
Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : • Poursuivre le jardinage. Viser un peuplement irrégulier clair, avec un bon mélange des essences entre épicéa, sapin et hêtre (plus érable sycomore). Eviter la fermeture, tant dans l'étage arboré que dans le sous-étage. Assurer un renouvellement suffisant en résineux. •	Pas de surcoût, ni de perte de revenus
Préservation des biotopes d'oiseaux : • Lutter activement contre l'envahissement du sous-étage par le hêtre, (un passage en dégagement par rotation). • Eventuellement, passage supplémentaire spécifiquement pour le Grand Tétrás • Conserver quelques gros hêtres (40 cm et plus), dont ceux déjà troués. • Préservation des sorbiers et saules, notamment pour la Gélinothe. • Conservation du sapin dans le mélange, bien qu'il soit généralement de qualité médiocre. • Ouvrir des trouées sur buttes en zones peu accessibles, avec gros hêtre et sapin à proximité	30 €/ha/an (360 € / ha/ passage) 12 € /ha/an (cf. détail en annexe 6) ε ε 300 € / trouée
Préserver la quiétude du Grand Tétrás : • ni exploitation ni travaux en période hivernale (du 16/12 au 15/04)	

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
• Surface de l'habitat avec semis et perches de hêtre non envahissants (en forêts communales)	340 ha (41 %)	? à voir avec GTJ
Nombre de hêtres de diamètre > 40 cm	/ inventaires des parcelles à majorité de cet habitat	5 / ha
Nombre de hêtres troués ou morts (mesures lors des inventaires habituels ou des martelages)	inconnue	1 / ha

5.3.5. – *Hêtraie montagnarde*

• **Habitat (CORINE) : 42.254 – Forme d'altitude à épicéa des forêts montagnardes de hêtre et de sapin du Jura. Faciès à hêtre.**

Description et évaluation patrimoniale :

Description sommaire	Répartition (Cf. carte des habitats)	Dynamique naturelle
Forêt à dominance de hêtre, avec épicéas et sapins disséminés. Peuplements souvent très fermés. Strates arbustive et herbacée extrêmement pauvres.	- Répartition française : faciès à hêtre très dominant de la forme altitudinale (montagnard supérieur), à sapin peu vigoureux, de la hêtraie-sapinière du Jura. - Répartition sur le site : sur les flancs du Risoux. - Représentation dans le site : 1 %	Stade de dominance du hêtre au sein de la strate arborée de la hêtraie pessière. En l'absence d'intervention humaine, la réinstallation de l'épicéa pourra intervenir à la faveur d'une renversée. Faible vigueur du sapin.

Valeur patrimoniale	Influence de la gestion passée
Très faible biodiversité, intérêt écologique médiocre du fait de la fermeture complète de l'étage arboré.	Cet habitat se rencontre surtout dans les forêts privées de faible superficie qui n'ont quasiment pas été gérées depuis des décennies.

Stratégie d'action :

Problématiques de gestion et de conservation	Objectifs de conservation
- Productivité forestière potentielle intéressante, très faible en l'état. - Nécessité de travaux sylvicoles onéreux pour assurer la restauration d'une hêtraie-pessière mélangée, plus diversifiée et ouverte, et plus productive. - Nécessité d'un bon réseau de pistes pour assurer une gestion correcte en futaie jardinée. - Ne peut constituer en l'état, sauf travaux intensifs contre le hêtre, un biotope favorable pour les oiseaux de la directive.	Restauration de la biodiversité et des biotopes Oiseaux : Restauration si possible d'un faciès plus ouvert et plus diversifié de hêtraie-pessière avec sapin

Préconisations

Préconisations de gestion	Estimation coûts
Restauration de la biodiversité et des biotopes Oiseaux : - Remettre en oeuvre un jardinage avec travaux sylvicoles et exploitation de feuillu. Plusieurs passages en coupe progressive de feuillus, puis travaux de dégagements pour assurer un enrichissement progressif en résineux. - Conserver quelques gros hêtres (40 cm et plus) disséminés. - Conservation du sapin dans le mélange, bien qu'il soit généralement de qualité médiocre.	Dégagements excédent feuillu: 600 € / ha / passage 12 € /ha/an

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion, immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre les propriétaires et l'Etat.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
• Surface de l'habitat en faciès hêtraie	26	Diminution ?

5.3.6. – Prés-bois (6210)

- **Habitat (CORINE) : 34.32 – Pelouses subatlantiques xéroclines calcicoles, ici en prés-bois**

Description et évaluation patrimoniale :

Description sommaire	Répartition (Cf. carte des habitats)	Dynamique naturelle
• Peuplement de petits bois relativement clairsemés, dominant une strate herbacée encore bien fournie en espèces prairiales : Gentiane jaune, Pâturin commun, Trèfle des montagnes, Trisetite, Chardon des Alpes, Laîche glauque, Fétuque rouge, Brize moyenne, Vesce en épi, Grande Astrance, Valériane des montagnes, Marguerite, Gaillardet nain, Linaire rampante, Ancolie commune, Euphorbe réveille-matin, Petite Pimprenelle. Plus, grâce au couvert semi-fermé : Sceau de Salomon verticillé, Prénanthe pourpre, Myrtille, Solidage verge d'or.	• Répartition française : assez fréquent en moyenne montagne, mais en régression du fait de l'abandon du pâturage d'estive. • Répartition sur le site : En bordure des prairies ou pelouses (« plans » du Risoux) de la dépression centrale du Risoux. • Représentation dans le site : 1 %	Evolution extrêmement lente, du fait des conditions naturelles très froides, par boisement naturel progressif et fermeture du couvert forestier.

Valeur patrimoniale	Influence de la gestion passée
• Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : favorable • Habitat constituant un très bon biotope pour le Grand Tétrás, notamment pour l'élevage des jeunes, et pour de nombreux oiseaux, notamment la Chouette chevêchette et le Venturon montagnard	• Cet habitat résulte sans doute du pâturage extensif pratiqué du 17^e au début du 20^e siècle (fin 20^e pour la Chaux sèche) dans les plans du Risoux. L'abandon du pâturage conduit (extrêmement lentement mais inéluctablement) à la fermeture du couvert forestier (passage de prés-bois à pessière) et à l'extension des prés-bois au détriment des pelouses.

Stratégie d'action :

Problématiques de gestion et de conservation	Objectifs de conservation
• Productivité forestière assez faible (épicéas branchus). • Productivité agricole faible pour les standards actuels. • Zones très intéressantes en tant que biotopes d'oiseaux et d'insectes. Très bonnes zones de nourrissage pour les poussins de Tétrás. Présence fréquente de Gélinoite. Intéressant biotope pour l'Alouette Lulu, le Venturon montagnard, et bonnes zones de chasse pour les chouettes de Tengmalm et chevêchette.	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : maintenir l'ouverture des peuplements et la strate herbacée de milieux ouverts. Préservation des biotopes d'oiseaux : Eviter la fermeture des milieux. Préserver la quiétude du Grand Tétrás : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

Préconisations de gestion	Estimation des coûts
Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes d'oiseaux . • Préserver les clairières (ne pas reboiser les vides). • Effectuer de loin en loin (une fois tous les 20 ans) des extractions de résineux gagnant sur les clairières, ou sur les pelouses des plans voisins, en préférant des transitions progressives et sinueuses à des limites franches et rectilignes. • Eclaircies énergiques dans les zones boisées pour maintenir une très faible densité. Préserver la quiétude du Grand Tétras : • inscrire des clauses spéciales d'exploitation pour les coupes dans les parcelles où existent des places de chant et zones de nidification (pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06)	500 € /ha/ passage Perte de revenus : sur le long terme €

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre propriétaires et Etat, et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
• Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique	23 ha	Stabilité

5.3.7. – Formations herbeuses sèches semi-naturelles (6210)

- **Habitat (CORINE) : 34.32 – Pelouses subatlantiques xéroclines calcicoles**

Description et évaluation patrimoniale :

Description sommaire	Répartition (Cf. carte des habitats)	Dynamique naturelle
• Pelouses ou prairies (aspect variable selon l'épaisseur du sol) : Gentiane jaune, Pâturin commun, Trèfle des montagnes, Trisetite, Chardon des Alpes, Laîche glauque, Fétuque rouge, Brize moyenne, Vesce en épi, Grande Astrance, Valériane des montagnes, Marguerite, Gaillet nain, Linaire rampante, Ancolie commune, Petite Pimprenelle, Chardon décapité, Thésium des alpes, Calamagrostis varié, Scabieuse luisante. - A noter la présence fréquente de deux espèces protégées au niveau régional : la <u>Campanule en thyrses</u>, et la <u>Nigritelle noire</u>, et, sur la Chaux sèche uniquement de l'<u>Orobanche réticulée</u>, de l'<u>Aster des Alpes</u> et du <u>Séneçon à feuille entière</u>.	• Répartition française : assez fréquent en moyenne montagne, mais en régression du fait de l'abandon du pâturage d'estive. • Répartition sur le site : Dans les « trous à gelée » de la dépression centrale du Risoux. (« plans » du Risoux) • Représentation dans le site : 3 %	Evolution extrêmement lente, du fait des conditions naturelles très froides, par boisement naturel progressif en épicéa.

Valeur patrimoniale	Influence de la gestion passée
• Habitat d'intérêt communautaire • Etat de conservation : favorable • Cet habitat du Risoux est l'unique pôle comtois de la Campanule en thyrses, et du Séneçon à feuille entière. • Habitat constituant un très bon biotope pour l'élevage des jeunes Grand Tétras, et pour de nombreux oiseaux, dont la Chouette chevêchette, l'Alouette lulu et le Venturon montagnard	• Cet habitat s'est sans doute maintenu grâce au pâturage extensif pratiqué du 17^e au début du 20^e siècle (fin 20^e pour la Chaux sèche) dans les plans du Risoux. Cependant, ces zones de trous à gelée étaient certainement au moins partiellement ouvertes lors de l'installation des premières activités humaines sur le massif. - L'abandon du pâturage conduit (extrêmement lentement) à l'installation progressive de semis d'épicéa disséminés..

Stratégie d'action :

Problématiques de gestion et de conservation	Objectifs de conservation
• Productivité agricole suffisante uniquement sur les plans d'une surface conséquente (Chaux sèche uniquement) • Biotope d'espèces végétales remarquables, dont le Risoux constitue pour certaines l'unique localisation franc-comtoise. • Zones très intéressantes en tant que biotopes d'oiseaux et d'insectes. Très bonnes zones de nourrissage pour les poussins de Tétras. Présence fréquente de Gelinotte. Intéressant biotope pour l'Alouette Lulu, le Venturon montagnard, et bonnes zones de chasse pour les	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation : Eviter le boisement naturel. Préservation des espèces végétales remarquables et préservation des biotopes d'oiseaux : Maintenir ces zones non boisées sauf bouquets arbustifs épars. Préserver la quiétude du Grand Tétras : Eviter tout dérangement en périodes hivernale, de chant et de nidification

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

chouettes de Tengmalm et chevêchette (Bondrée apivore ?).	
--	--

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

Préconisations

Préconisations de gestion	Estimation coûts
Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation et préservation des biotopes d'oiseaux et d'espèces végétales remarquables . • Ne pas planter. • Effectuer de loin en loin (une fois tous les 20 ans) des extractions de résineux gagnant sur les pelouses depuis les prés-bois voisins, en préférant des transitions progressives et sinueuses à des limites franches et rectilignes. • Rétablir si possible (Chaux sèche) un pâturage extensif de bovin 0.5 UGB/ha pendant 4 mois qui limitera l'enfrichement. • Eviter le piétinement dû à une fréquentation estivale trop intense, notamment à la Chaux sèche. Ne pas y développer d'équipements touristiques. Préserver la quiétude du Grand Tétras : • faire respecter les règles de l'arrêté préfectoral de biotope pour le Grand Tétras, ne pratiquer aucun agrainage pour le sanglier (mesure acceptée par les chasseurs)	500 € /ha/ passage

Echéancier : mise en œuvre dans la gestion courante et intégration dans les plans d'aménagement à leur révision, immédiatement après la signature des contrats Natura 2000 entre les propriétaires et l'Etat.

Suivi des habitats et de la gestion

Indicateurs de suivi	Valeur actuelle	Evolution ou valeur souhaitée
• Surface occupée par l'habitat dans sa composition typique	51 ha	Stabilité

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

5.3.8. Synthèse des recommandations pour le secteur Forêts

Type de mesure proposée	Habitat(s) et espèces concernés	Surface potentiellement concernée		Surcoût ou perte de revenus
		Totale	Par propriétaire	
Maintien hors gestion	N° 1 = pessière basse sur lapiaz ouvert / Chevêchette d'europe, Pic noir, Pic tridactyle (?), Grand Tétras, insectes	26 ha	7.5 ha FC des Rousses	A financer par l'Europe et l'Etat
Suivi scientifique des zones hors gestion			16.5 ha FC de Bois d'Amont 2 ha FC de Bellefontaine	
Exploitation précautionneuse sur lapiaz	Habitats 2 et 2bis = pessières sur lapiaz /Lycopode à rameaux annuels, Listère à feuille en coeur, camerisier bleu	242 ha	45.5 ha Bellefontaine 27 ha Bois d'Amont 58 ha Morbier 1 ha Morez 68 ha Les Rousses 43 ha Forêts privées	5 €/ ha/ an
Conservation des très rares sapins	N° 2, 2bis et 3 = pessières subalpines, avec ou sans lapiaz / Grand Tétras (nourriture hivernale)	785 ha	159 ha Bellefontaine 113 ha Bois d'Amont 205 ha Morbier 24 ha Morez 203 ha Les Rousses 81 ha Forêts privées	
Préservation des jeunes sorbiers et saules	Habitats 2, 2bis et 3 / Gélinotte des bois			
Maintenir un jardinage des essences autochtones à objectif de peuplement clair	Habitats 2, 2bis et 3 / Grands Tétras			
Lutter contre l'envahissement du sous-étage par le hêtre, en maintenant quelques bouquets à sous-étage fermé, et en préservant saules et sorbiers	Habitats 5: pessière montagnarde à hêtre /Grand Tétras / Gélinotte des bois	923 ha	162 ha Bellefontaine 167 ha Bois d'Amont 14 ha La Mouille 233 ha Morbier 52 ha Morez 205 ha Les Rousses 90 ha Forêts privées	
Passage spécifique Grand Tétras en travaux de lutte contre le hêtre	Habitats 5: pessière montagnarde à hêtre / Grand Tétras			360 €/ha/an
Ouverture de trouées sur buttes, à proximité de sapin nourricier	Habitats 5: pessière montagnarde à hêtre / Grand Tétras (postes d'hivernage)			300 €/ trouée
Conserver quelques gros hêtres (40 et+), dont ceux troués	Habitats 5 et 6- pessières et hêtraies montagnardes / Chouette de Tengmalm, Pic noir	949 ha	167 ha Bellefontaine 167 ha Bois d'Amont 14 ha La Mouille 233 ha Morbier 52 ha Morez 205 ha Les Rousses	12 €/ha/an
Conserver des sapins en mélange, même médiocres	Habitats 5 et 6- pessières et hêtraies montagnardes			

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

	/ Grand tétras (nourriture hivernale)		111 ha Forêts privées	
Type de mesure proposée	Habitat(s) et espèces concernés	Surface potentiellement concernée Totale	Par propriétaire	Surcoût ou perte de revenus
Eclaircies très énergiques pour maintenir les prés-bois très ouverts	Pré-bois / Venturon montagnard / Alouette lulu / Grand Tétras / Insectes	23 ha	4.5 ha Bellefontaine 2 ha Bois d'Amont 1 ha Morbier 5.5 ha Morez 2 ha Les Rousses 8 ha Forêts privées	Perte de revenus à long terme : 100 €/ha/an
Extraction d'épicéas gagnant sur les clairières des prés-bois ou dans les plans	Plans (formations herbeuses semi-naturelles), clairières des prés-bois / Campanule en thyrses, Nigritelles noires, Chardon bleu, Homogyne des Alpes, Orobanche réticulée, Séneçon à feuille entière, Aster des Alpes (?) / Venturon montagnard, Alouette lulu, Grand Tétras, Insectes	74 ha	10 ha Bellefontaine 6.5 ha Bois d'Amont 31.5 ha Morbier 8 ha Morez 6 ha Les Rousses 12 ha Forêts privées	500 e /ha/an
Ne pas réaliser de plantations dans les zones ouvertes				
Clauses spéciales / coupes à l'intérieur de l'APPB : pas d'exploitation entre le 16/12 et le 30/06 dans les parcelles où place de chant ou zone de nidification	Grand Tétras	414 ha	69 ha Bellefontaine 87 ha Bois d'Amont 95 ha Morbier 35 ha Morez 128 ha Les Rousses	
Reconnaissance et martelage des chablis impérativement l'après-midi	(idem : parcelles où place de chant ou zone de nidification)			
Travaux d'équipement forestier : Aucune réalisation entre le 16/12 et le 30/06 dans toute la zone de l'APPB	Grand tétras	1770 ha	341 ha Bellefontaine 299 ha Bois d'Amont 11 ha La Mouille 439 ha Morbier 102 ha Morez 423 ha Les Rousses 155 ha terrains privés	
Aucune création de nouvelles pistes	Zones d'intérêt écologique remarquable	169	17 ha Bellefontaine 36 ha Bois d'Amont 35 ha Morbier 10 ha Morez 28 ha Les Rousses	

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

			43 ha terrains privés	
--	--	--	-----------------------	--

5.4. - Chasse

La réflexion conduite dès 1992 avec le programme Life Tétraonidés a conduit à proposer des mesures en faveur du grand tétras et de la gélinotte qui sont en complète adéquation avec les directives Habitats et Oiseaux. (Cf. *orientations tétraonidés en annexe*)

Ces mesures ne sont pas réglementaires ; elles reposent sur la volonté des acteurs de prévenir la régression des populations de ces deux oiseaux. Les présidents des ACCA du Risoux ont accepté de suivre strictement les préconisations du programme Life dans le périmètre de l'arrêté de biotope.

Ils se sont donc engagés :

à ne pas lâcher d'oiseaux de tir dans ce périmètre, de façon à limiter tout risque de transmission de parasites ou de maladies éventuels.

à limiter l'accroissement des populations de sanglier, soupçonné de prédation sur les nichées, en adoptant les mesures suivantes :

- aucun poste de nourrissage dans les arrêtés de biotopes,
- intervention éventuelle dans les réserves de chasse pour décantonner les sangliers,
- analyse précise des tableaux de chasse,
- fixation, par les fédérations départementales des chasseurs, d'un niveau moyen de prélèvement par unité de gestion, en fonction des caractéristiques du milieu et des expériences passées,
- autorisation (éventuelle) de la chasse par temps de neige pour le seul sanglier.

Remarque : l'état des connaissances actuelles ne permettant pas d'affirmer que le sanglier fréquente effectivement les sites de nidification et d'élevage du grand tétras au printemps, un protocole de recherche des indices de présence du sanglier a été mis en place dans le cadre du programme Life.

Concernant enfin la chasse au chevreuil, les chasseurs éviteront les secteurs d'hivernage en fin de saison ou privilégieront la chasse silencieuse et les chiens de petits pieds de façon à limiter le dérangement des oiseaux. Signalons toutefois que ce cas de figure sera exceptionnel dans la mesure où il suppose que les plans de chasse ne soient pas terminés.

6. - Incidence des nouveaux projets connus

6.1. - Projets incombant à l'agriculture

Au cours des concertations menées lors de l'élaboration du présent document d'objectifs, les élus locaux et l'un des propriétaires du secteur se sont montrés très intéressés pour que le pâturage puisse être rétabli sur la Chaux Sèche. Un exploitant de Chapelle des Bois serait assez intéressé, mais cela implique que l'on puisse aménager un point d'abreuvoir qui n'existe pas à ce jour.

Un propriétaire sur la Chaux Sèche envisage de rebâtir un chalet aujourd'hui totalement en ruine en aménagement le toit de façon à récupérer l'eau de pluie. Il conviendra de prendre contact avec lui au cours de l'année 2003, de façon à étudier plus précisément ce projet, notamment par rapport à l'utilisation future du chalet ainsi reconstruit et dans le respect des règles de l'urbanisme.

6.2. - Projets destinés à améliorer l'offre touristique

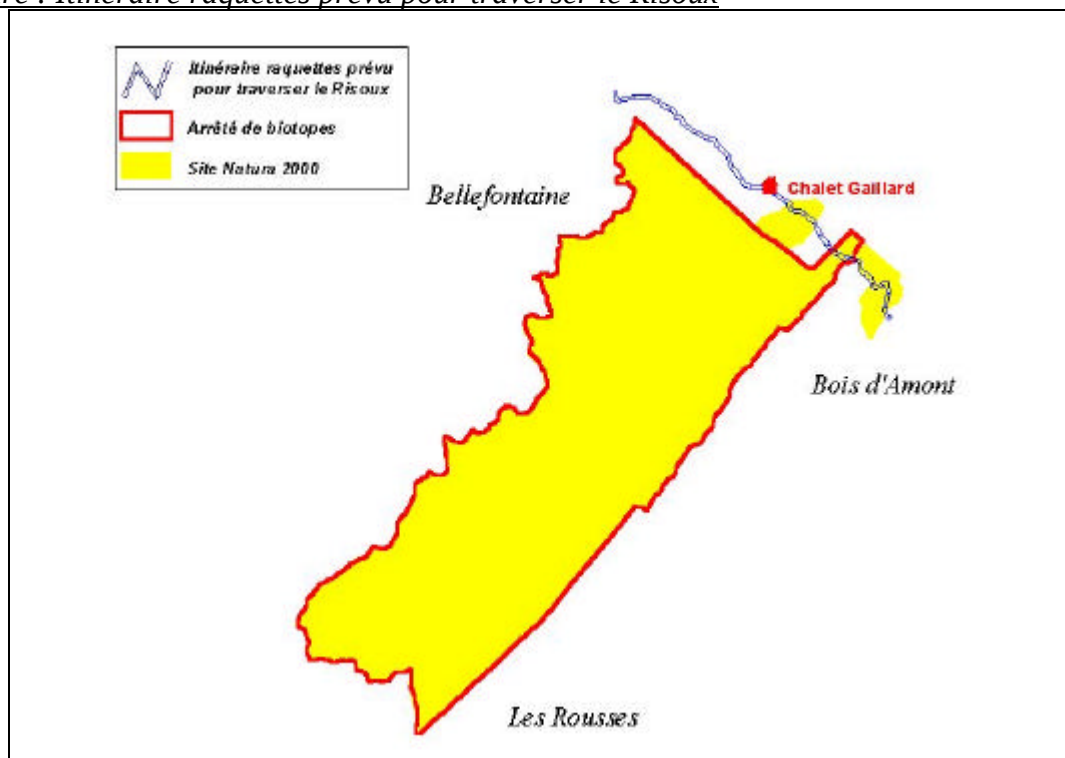
Des itinéraires raquettes balisés

Dans le cadre des réflexions engagées à travers le programme Life tétraonidés, l'application des arrêtés préfectoraux de protection des biotopes à grand tétras et la mise en place de Natura 2000, les sites nordiques ont défini en collaboration avec le Groupe Tétras Jura et le Parc naturel régional du Haut-Jura des itinéraires raquette à la fois judicieusement situés (pour répondre à la demande touristique) et non dérangeants pour le grand tétras sur les massifs du Risoux et du Massacre. Un itinéraire permettra ainsi de traverser le massif de Bois d'Amont à Bellefontaine. Il sera balisé dès l'hiver 2002-2003 et l'ensemble des partenaires s'est accordé sur le fait qu'aucun tracé supplémentaire à travers le site ne sera proposé.

Remarque : Deux tracés en boucle sont également envisagés au sud juste à l'extérieur de l'arrêté préfectoral de protection de biotope :

- depuis le parking de la carrière des Rousses passant par le fort du Risoux et retour
- depuis ce même parking passant par la loge à Ponard, la roche Blanche et retour

Figure : Itinéraire raquettes prévu pour traverser le Risoux



Ouverture des chalets du Risoux au public

Certains chalets du Risoux (chalet des Ministres, chalet Bonnefoy, chalet Rose...) situés le long des pistes de ski de fond existantes ne sont aujourd'hui plus entretenus. L'idée serait d'en réaménager certains de façon à pouvoir offrir au public, en hiver et en journée uniquement, la possibilité de pique-niquer à l'abri et au chaud. Ils pourraient également être utilisés comme des points d'information intéressants (sécurité, écologie, réglementation...).

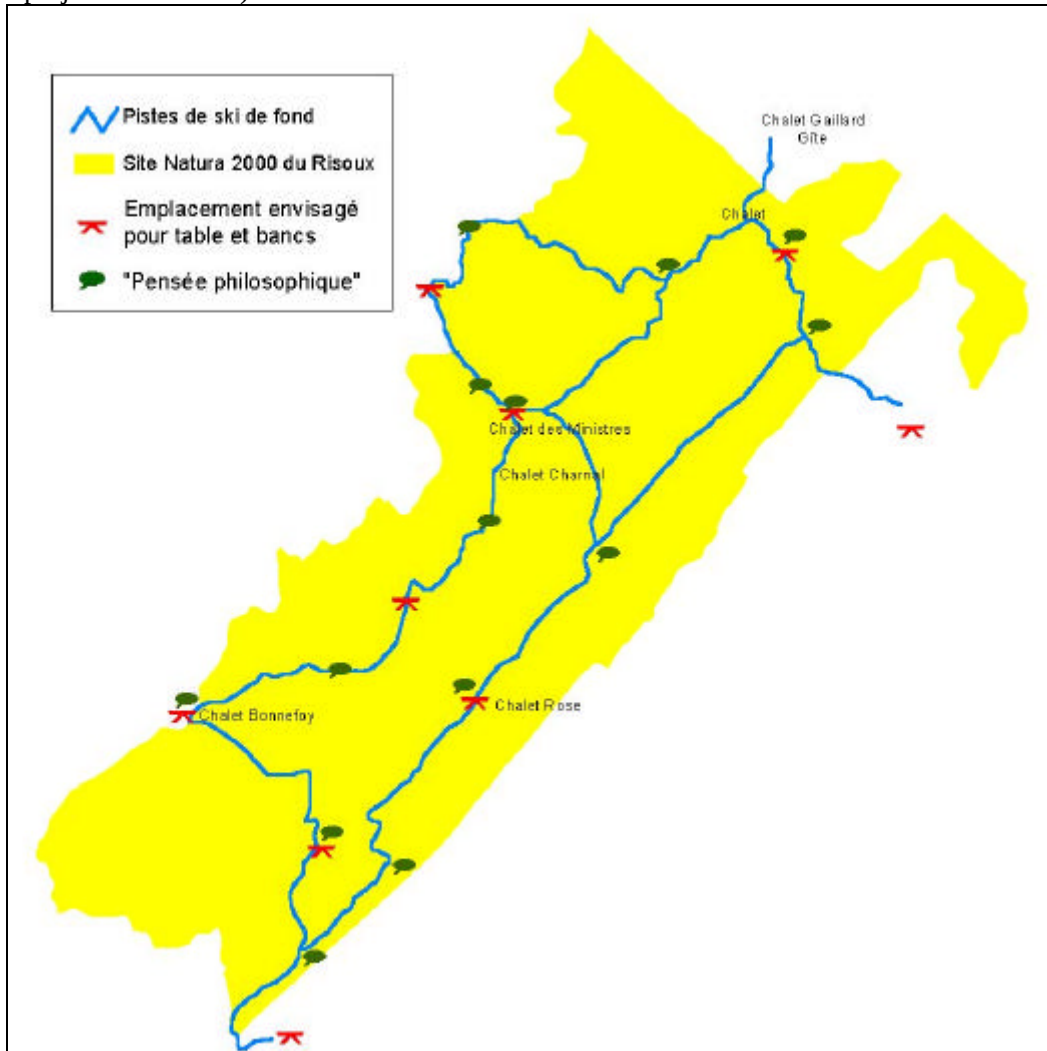
Mais ce projet n'est pas encore très avancé et certaines communes, propriétaires de chalets, s'opposent à leur ouverture au public.

Des aménagements le long des pistes de fond

NATURA 2000
SITE DU MASSIF DU RISOUX
DOCUMENT D'OBJECTIFS (synthétique)

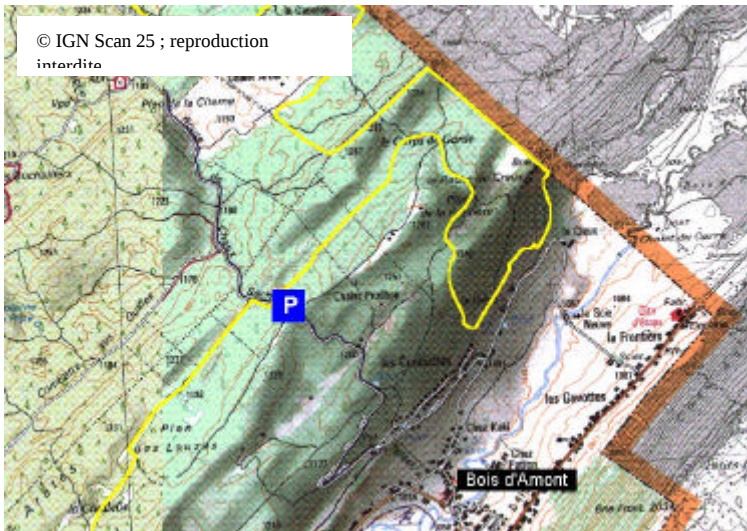
Les sites nordiques de la communauté de communes de la Station des Rousses envisagent d'agrémenter les pistes de ski de fond (qui sont également des sentiers de randonnée en été) de tables et de bancs pour s'arrêter pique-niquer ainsi que de panneaux sur lesquels seraient inscrites des "pensées philosophiques". Il serait intéressant que ces pensées puissent avoir un lien avec le site du Risoux (réflexions sur la nature, la réglementation, le paysage...).

Emplacement des tables, bancs et "pensées philosophiques" envisagés sur le Risoux
(état de projet non définitif)



Aménagement du parking de Bois d'Amont

Le Parking situé sur la commune de Bois d'Amont, à l'entrée du site Natura 2000, a été créé en 2000

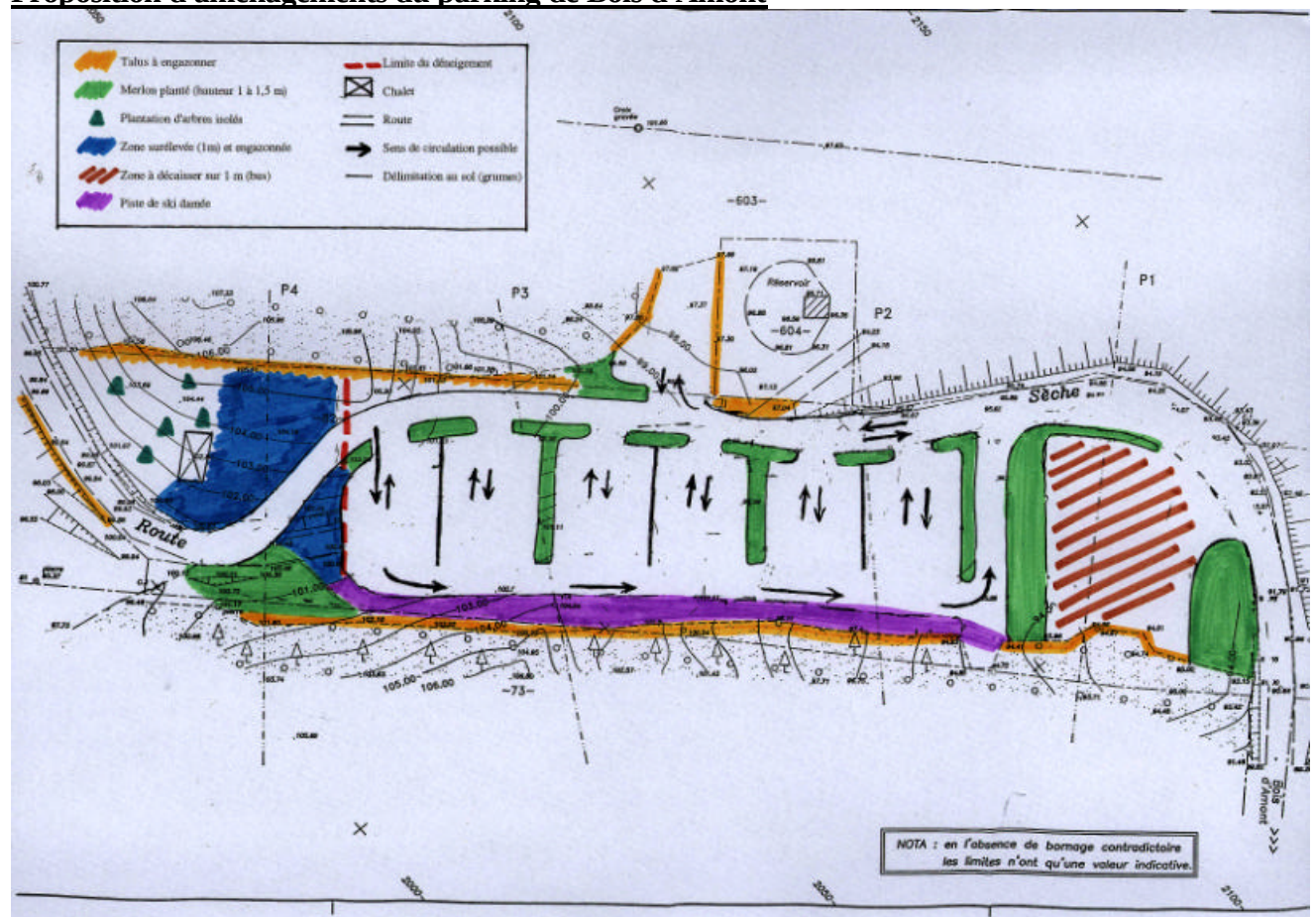


sans autorisation. Plusieurs réunions ont été organisées pour essayer de récupérer un projet très inesthétique et susceptible d'induire une pénétration plus importante du massif en hiver (la capacité actuelle est en effet de 250 véhicules).

Une proposition d'aménagement a été élaborée par le Parc naturel régional du Haut-Jura, la communauté de communes de la Station des Rousses, l'Office National des Forêts et la Direction Départementale de l'Équipement (Saint-Claude nord).

Celle-ci a pris en compte les problématiques paysagère, d'accès et de circulation, de stationnement et enfin de déneigement. Ainsi organisé, le parking pourra accueillir jusqu'à 140 véhicules légers ainsi que des bus.

Proposition d'aménagements du parking de Bois d'Amont



Une GTJ Pédestre

L'itinéraire de la future Grande Traversée du Jura Pédestre devrait passer, d'ici quelques mois, par le massif du Risoux. Il empruntera des sentiers de randonnée balisés déjà existants et ne devrait par conséquent pas avoir un impact direct sur les milieux naturels et les espèces le long de son tracé. Toutefois, la promotion et l'image de marque qui accompagnent les GTJ seront très vraisemblablement à l'origine d'une fréquentation accrue des sentiers de la forêt du Massacre. Dès lors, l'impact indirect n'est pas à négliger et il conviendra de veiller à ce que la population empruntant la GTJ soit informée sur la qualité et de la sensibilité des milieux (y compris hors Natura 2000) qu'elle traverse.

Equipements de ski de piste de Bellefontaine

Bien que n'étant pas situé dans le périmètre du site proposé au réseau Natura 2000, il convient d'évoquer la possibilité d'une amélioration des équipements de ski de piste sur la commune de Bellefontaine. Bien qu'aucun projet concret n'ait été porté à notre connaissance, il a été évoqué, à plusieurs reprises, la possibilité que l'un des téléskis actuels puisse un jour être remplacé par un télésiège.

6.3. - Projets de desserte forestière

En forêt communale, la desserte en routes forestières accessibles aux grumiers est satisfaisante, et les opérations à venir ne devraient concerner que de l'entretien, ou l'amélioration de pistes (c.à.d. accessibles aux seuls tracteurs) en terrain naturel.

Un schéma de desserte forestière concertée a été réalisé par le CRPF de Franche-Comté sur la zone du Crêt des Arêtes. Il concerne le site Natura 2000 du Risoux pour sa partie en forêt privée sur le territoire communal de Bois d'Amont. (cf. carte des projets du schéma de desserte en annexe).

Il a fait l'objet d'une concertation locale, notamment avec le PNR du Haut –Jura et l'association « Groupe Tétràs Jura ».